



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 20 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents : Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Philippe RETIERE, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Laurent ABEL, Madame Valérie COLLIN, Monsieur Guillaume CHAUVET, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Clara JONIN, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON, Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs : Madame Huguette RAYNEAU donne pouvoir à Madame Madeleine BOURNIGAL, Madame Maryvonne BOURGEOIS donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Madame Laure MICHOT donne pouvoir à Madame Valérie COLLIN, Monsieur Jean-Paul SENAND donne pouvoir à Monsieur Philippe RETIERE, Madame Sylvie NICOLAS donne pouvoir à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Mathieu VISONNEAU donne pouvoir à Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Nathalie HEGRON donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 septembre 2012

Présents : 20

Pouvoirs : 7

Votants : 27

Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Claire BEAUPARLANT du cabinet d'études AURES-CERUR qui va nous présenter l'étude sur les modes de garde et d'accueil des enfants de 0-18 ans.

Claire Beauparlant : Le projet va être présenté en 4 parties :

1. Prendre en compte l'enfant dans sa globalité, l'accompagner dans toutes les étapes de son développement
2. Veiller en continu à la cohérence et la lisibilité de l'offre sur le territoire
3. Garantir les conditions d'une offre accessible par tous
4. Accompagner l'apprentissage du « vivre ensemble » et de la citoyenneté

Rappel de la commande

2

Accompagner la commune dans l'élaboration de son projet concernant les modes d'accueil et de loisirs en direction des moins de 18 ans

- Le contexte de l'étude
 - × A l'échelle locale : municipalisation des services petite enfance, enfance et jeunesse en 2011, renouvellement du CEJ en 2012
 - × Au delà : fin de la scolarisation des 2/3 ans, évolution probable des rythmes scolaires (9 demi-journées)
- Les attendus de l'étude
 - × Établir un bilan de l'offre et les perspectives d'évolution des structures enfance-jeunesse
 - × Recenser les pratiques et usages des familles concernées et recueillir leurs appréciations et perceptions de l'offre actuelle
 - × Dégager des enjeux à l'échelle communale voire communautaire, à la fois dans le contexte actuel mais aussi en devenir à court ou moyen terme
 - × Décliner ces enjeux en scénarios d'évolution, en étroite collaboration avec la collectivité et la CAF
 - × Définir un programme d'actions « enfance-jeunesse » pour les 5 prochaines années

Sommaire

Le projet de service « Enfance – Jeunesse - Éducation »

- Les fondements et valeurs
- Les axes structurants
- Les objectifs et les moyens (rappel d'éléments du diagnostic)
- L'animation du projet

Le projet de service « Enfance – Jeunesse - Éducation »

Les étapes de la construction

- Diagnostic partagé de l'offre existante (étude centrée sur les services municipaux)
- Enquête menée auprès des familles et des jeunes résidant sur la commune
 - *Taux de de retour 32% (soit 275 questionnaires)*
- Forum ouvert samedi 4 février 2012 (élus/parents/professionnels)
- Présentation et mise en débat des éléments du diagnostic et enjeux repérés (réunion du 9 février 2012 réunissant services et élus municipaux, CAF 44)
- Formalisation des **orientations stratégiques par grand champ thématique** (petite enfance, enfance, jeunesse) et des priorités éducatives de la municipalité (réunion du 5 mars 2012 réunissant services et élus municipaux, CAF 44)
- Mise en débat et validation des **enjeux transversaux du projet de service municipal** (réunion du 20 mars 2012)
- Préfiguration du **projet de service « enfance - jeunesse - éducation »** → avril/juin 2012

Les fondements du projet municipal

5

Un projet global

- x Qui doit permettre de **fédérer les acteurs** (élus, responsables, agents et partenaires) autour d'une ambition politique affirmée par la commune. (*Phase II de la municipalisation*)
- x Qui se fonde sur une **approche transversale des enjeux du territoire** (et non sur une approche segmentée par tranche d'âge)
- x Qui affirme sa dimension éducative à travers la notion de **coéducation** (responsabilité éducative partagée entre les différents acteurs - la famille, la ville, l'école, les associations - qui accompagnent l'enfant sur ses différents temps de vie et dans son développement : « *Nous avons tous notre rôle à jouer* », chacun dans sa fonction.
- x Qui entend favoriser, encourager, soutenir **la participation des enfants, des jeunes et des familles** au sein des structures, et plus globalement dans la vie locale.

Les fondements du projet municipal

6

Les valeurs à promouvoir et partager

Le projet est porteur de valeurs qui fondent également l'ambition politique telle qu'elle s'est affirmée tout au long de la démarche d'élaboration du projet.

Autonomie - Émancipation - Responsabilisation

- Permettre à chaque enfant et jeune de se connaître, de s'affirmer, de se questionner, de s'exprimer, d'agir et de faire des choix.

Vivre ensemble - Socialisation - Citoyenneté - Solidarité

- Promouvoir les valeurs d'entraide, de tolérance, de respect de l'autre et du bien commun, d'ouverture aux autres dans leur diversité (âge, culture,...)

Équité - Égalité des chances - Accessibilité

- Viser plus d'égalité, favoriser l'accès à l'offre pour tous en soutenant les plus fragiles.

Les 4 axes structurants du projet municipal

À l'issue du diagnostic et des différents temps d'échanges menés avec les élus, les services et la CAF, 4 axes stratégiques se sont dégagés venant structurer le projet de service « enfance-jeunesse-éducation ». Ces axes constituent le socle du projet, ils en marquent la philosophie générale.

1. Prendre en compte l'enfant dans sa globalité, l'accompagner dans toutes les étapes de son développement

Considérer l'enfant comme une personne en construction, en respectant son rythme et en s'adaptant à l'évolutivité de ses besoins dans le temps

2. Veiller en continu à la cohérence et la lisibilité de l'offre sur le territoire

Partager les objectifs entre structures, entre agents.

Donner à voir et à comprendre l'offre municipale dans la diversité de ses formes et de ses contenus.

3. Garantir les conditions d'une offre accessible par tous

Promouvoir « la solidarité sociale » qui doit permettre l'accès de tous à l'offre

4. Accompagner l'apprentissage du « vivre ensemble » et de la citoyenneté

Apprendre à « faire société », aller vers l'autre, faire ensemble.

Axe 1

Prendre en compte
l'enfant dans sa globalité,
L'accompagner dans
toutes les étapes de son
développement

Enjeu n°1 :

Le développement de contenus éducatifs adaptés aux différents âges et moments de vie de l'enfant et du jeune

9

Objectif 1

« Valoriser la pause méridienne en tant que temps éducatif »

Plus de 80 % des enfants déjeunent au restaurant scolaire (89% en élémentaire)

Absence d'activités sur ce temps / un poste de coordination non dédié

Temps faiblement visible pour les parents / jugement critique sur le service de restauration scolaire

Définir un projet éducatif sur la pause méridienne (travail sur les contenus pédagogiques)

Les préalables :

Conforter la fonction de coordination : poste dédié à l'APS (garant du cadre)

Organiser la formation du personnel (enjeu de professionnalisation)

Le contenu :

Proposer des activités pour les enfants d'élémentaire (écoles publique et privée), autour de l'accès à la culture pour tous (initiations artistiques : théâtre, musique, dessin, lecture...), sur différents lieux (écoles, médiathèques, salles associatives...)

Animation assurée par les agents et/ou ponctuellement par des associations locales

Pilotage et coordination :

Responsable APS

Partenaires du projet :

Agents municipaux APS

Établissements scolaires

Médiathèque

Associations locales

Familles

Année

2012 / 2013
(préalables)

Rentrée

2013/2014

(mise en œuvre du projet)

Co-élaborer une charte de qualité sur les temps des restauration

« Le temps du repas est un temps d'échange et de convivialité particulièrement propice à l'apprentissage des règles de vie en collectivité »

Les préalables :

Apporter une réponse en termes de locaux à la hausse des élèves rationnaires récente et à venir (phénomène de saturation du réfectoire des élèves) (voir Enjeu 3 - Objectif1)

Le contenu :

Mobiliser les personnels, les enfants et les parents autour de la rédaction et de la signature de la charte (notion d'engagement mutuel)

La charte = un guide pour les agents dans l'exercice de leur mission +un outil de communication en direction des parents

Portage et coordination :

Responsable APS

Partenaires du projet :

Agents municipaux APS

Prestataire Restauration

Établissements scolaires

Familles

Réflexion déjà en cours

Rédaction :

Année
2012/2013

Diffusion :

Rentrée
2013/2014

Enjeu n°2 :

La mise en place de passerelles privilégiées entre les âges

10

Objectif 1

« Développer des passerelles vers l'école pour les 2/3 ans »

Fin de la scolarisation avant 3 ans dans le public

Demande d'un accueil spécifique pour les 2/3 ans (Source Enquête : 22 familles sur 34 concernées)

Point de vigilance cependant : La création d'une structure supplémentaire à l'offre actuelle n'apparaît à ce jour pas adaptée à la situation locale au regard du rapport offre/demande :

Taux de fréquentation du MA de 70%, des places disponibles chez les ASMAT (une vingtaine) + stabilité attendue des moins de 3 ans sur PSM

Pour autant, un réel enjeu est repéré pour cette tranche d'âge (accueil adapté, socialisation, apprentissage des règles en collectivité...)

Poursuivre la réflexion sur les conditions d'accompagnement des enfants vers la scolarisation

Plusieurs hypothèses sont à étudier :

- Action en direction des publics âgés de 2/3 ans au sein du multi-accueil et du RAM (adaptation des locaux, temps collectifs spécifiques au sein des structures existantes, échanges et débat avec les professionnels et les familles...)
- Projet pour tous les 2/3 ans de la commune (qu'ils fréquentent ou non le multi-accueil ou un assistant maternel), à travers la mise en place d'un système d'accueil ponctuel et passerelle (le matin uniquement à l'école par exemple, et l'après-midi sur autre mode d'accueil) « pour une rentrée en douceur »

Préalable :

Capitalisation d'expériences innovantes (Ex. Port St Père)

SEJE (Multi-accueil et RAM)

Partenaires associés : les écoles maternelles

Réflexion déjà en cours

Enjeu n°2 :

La mise en place de passerelles privilégiées entre les âges

11

Objectif 2

« Proposer aux parents de jeunes enfants des lieux d'échanges et de réassurance »

Aucune offre pour les parents dont les jeunes enfants sont gardés à la maison

Des situations d'isolement difficilement identifiables

Offrir un espace de discussion et d'échanges aux parents en questionnement ou en situation d'isolement, en présence d'un professionnel

Cette offre vient en complément de la Maison de l'Enfance qui est le premier lieu ressources pour toutes les familles (information/orientation)

Ce nouvel espace doit permettre l'accueil informel du/des parents avec son enfant :

- Par un professionnel : fonction d'animation (proposant des activités collectives aux enfants présents) posture d'écoute et d'échange informel. Il sera donc en capacité de répondre aux sollicitations/préoccupations et d'orienter le parent si besoin vers la structure adaptée
- Dans un espace adapté : lieu convivial permettant l'accueil des tout petits, le développement de jeux informels et collectifs, avec une zone détente favorisant la discussion entre adultes, par exemple autour d'un café ou d'un thé

Cette proposition peut prendre la forme de matinées récréatives telles qu'elles existent déjà pour les assistants maternels.

En amont, il convient de définir les modalités de communication en direction du public visé (communication par presse, relais via le CCAS, la PMI, les médecins généralistes, la MDE, le RAM...)

Pilotage et coordination :
SEJE - RAM

Année
2013/2014

Partenaires associés :
PMI
CCAS

Enjeu n°3 :

L'adaptation des locaux aux différents âges et besoins de l'enfant et du jeune

12

Objectif 1

« Augmenter la capacité d'accueil du restaurant scolaire »

Saturation des locaux existants
de + en + de petits déjeuner au restaurant scolaire

Mutualiser la salle polyvalente attenante à la salle de restauration existante (actuellement saturée) pour améliorer les conditions d'accueil des élèves

Préalable :

Prendre en compte les besoins des associations actuellement utilisatrices de la salle

Déterminer précisément les conditions logistiques de cette mutualisation (stockage du mobilier, coûts de maintenance, protocole de nettoyage...)

SEJE - APS

Rentrée
2012/2013

Objectif 2

« Permettre l'organisation d'ateliers en petits groupes au sein du multi-accueil »

Espace peu adapté aux activités en petits groupes

Réinvestir la salle d'eau (actuellement utilisée en local stockage) pour en faire un espace d'ateliers

Préalable :

Procéder à une étude de faisabilité relative à cette transformation d'usage (estimation du coût des travaux)

SEJE – Multi-accueil

Partenaires :
Services techniques

Enjeu n°3 :

L'adaptation des locaux aux différents âges et besoins de l'enfant et du jeune

13

Objectif 3

« Améliorer les conditions d'accueil dans la salle principale de la MDE et dans la salle de restauration »

Inconfort sonore

Procéder à des travaux visant l'amélioration du confort acoustique dans la salle principale de la MDE et dans le réfectoire actuel

Préalable :

Étudier les possibilités de financement des travaux ou de l'étude diagnostic auprès de la CAF

SEJE

Axe 2

Veiller en continu à la cohérence et la lisibilité de l'offre sur le territoire

Enjeu n°1 :

Une communication plus efficace sur l'offre existante

15

Faible visibilité des projets d'animation de l'APS, de l'ALSH et du CPA soulignée par les familles (Source Enquête)
Des incompréhensions : politique tarifaire, modalités d'inscriptions... (Source Enquête)
Des compétences internes au SEJE limitées / TICE - Faible cohérence entre les supports des différentes structures
Importance de la qualité de l'accueil (notamment pour les nouveaux habitants, nouveaux parents...)

Objectif 1

« Développer de nouveaux supports de communication en direction des familles »

Diffuser une nouvelle plaquette (sens du projet, informations pratiques, événements...)	S'appuyer sur le service Communication : articuler contenus de l'information et conception des outils de communication Veiller à la cohérence des différents supports de communication / établir une charte graphique commune aux différentes structures	SEJE en lien avec le Service Communication	Année 2012-2013
Développer les contenus du site Internet (actualités sur PSM mais aussi communes voisines, Forum...)	Faire vivre le site en actualisant régulièrement les contenus <u>Préalable</u> : désigner le porteur de l'action, définir la fréquence de réactualisation) <u>Le +</u> : Étudier la possibilité d'un dispositif interactif (pour poser des questions en ligne par exemple)		Année 2012-2013

« Conforter la MDE dans sa fonction de lieu ressources pour les familles »

Faire mieux circuler l'information en interne au SEJE	<u>Préalable</u> : Établir des règles de circulation de l'information en interne au SEJE (formalisation d'outils de liaison)	SEJE	Année 2012-2013
En permettant à l'agent d'accueil d'accueillir aux mieux les familles	Dégager un temps spécifique permettant à l'agent d'accueil de la MDE d'être informé en continu de la vie du SEJE (remplacement sur 1/2 par semaine pour participer à la réunion d'équipe hebdomadaire ?)		

Enjeu n°2 :

Une offre constamment adaptée aux besoins de la population

16

Objectif 1

« Mettre en place un outil interne d'évaluation et de réajustement de l'offre »

Phase I de la municipalisation : trop peu de temps pour partager le sens de l'action

Établir des bilans d'activité analytiques conçus comme des outils d'évaluation permettant de questionner ce qui a été proposé (contenus et formes) et de réajuster l'offre

Préalable :

Définir des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) en lien avec les objectifs poursuivis permettant d'assurer le suivi des différents projets de services

L'évaluation doit être conçue comme un outil au service des équipes et du projet, garantissant sa pertinence dans le temps : mesurer les impacts de ce qui est mis en œuvre, tirer enseignements des modes opératoires, définir les nouveaux axes de travail, réajuster les objectifs visés...

Bilan à soumettre aux élus pour débat et réajustement éventuels des objectifs et des modes opératoires

SEJE

À partir de 2013

« Être en posture de veille pour mieux accompagner les familles en difficultés »

Faible visibilité des besoins / repérage aléatoire

Développer les liens avec le CCAS

Informar les familles sur les possibilités d'accéder à une aide

Ensemble des structures dans leurs relations aux usagers

Faire adopter aux agents du SEJE une posture de veille sur les situations critiques

Identifier d'éventuelles « communautés de problèmes » qui nécessiteraient une réponse adaptée

Partenariat avec le CCAS

Enjeu n°3 :

Des familles davantage associées à la définition des projets de structures /un soutien à la parentalité

17

Objectif 1

« Favoriser les échanges entre *parents et professionnels* »

Volonté affichée de « faire une place aux familles dans les structures »

Expérience positive d'un forum ouvert organisé dans le cadre de la démarche Diagnostic

Organiser régulièrement des rencontres entre parents et professionnels

Ces rencontres communes aux différentes structures pourront prendre la forme de **forums ouverts** : temps conviviaux permettant de réfléchir collectivement à partir des questions que chacun (parents et professionnels) peut se poser : rythmes de l'enfant, contenus éducatifs...

Ces temps d'échanges participent à la lisibilité du service auprès des familles et à l'adaptation de l'offre aux besoins et attentes de la population

D'autres temps d'échanges existent par ailleurs : échanges-débat autour d'une thématique particulière, manifestations festives (Noël, Carnaval...) et sont aussi l'occasion d'échanger entre parents et professionnels.

Pilotage et coordination

Responsable SEJE
Mobilisation des responsables des différentes structures

Partenaires :

Familles
Acteurs associatifs
Écoles

A partir de
2013

Enjeu n°4 :

Un partenariat avec les acteurs socio-éducatifs à consolider

18

Reprise récente d'une partie des affaires scolaires par la ville (inscriptions)

« Nécessité d'avoir une vision d'ensemble de l'offre éducative » (IEN)

Un soutien de la commune aux projets des écoles (classes « découverte », interventions d'artiste, intervenants sportifs,...) sur demande des équipes enseignantes, mais soutien jusqu'alors non référencé à une identification préalable des enjeux et besoins du territoire > Absence de visibilité globale du soutien aux écoles

Objectif 1

« Partager le diagnostic et le projet municipal avec les partenaires : écoles, associations sportives et culturelles »

Présenter le projet municipal « Enfance – Jeunesse – Éducation » aux partenaires

Présenter le projet EJE à l'ensemble des partenaires (écoles et associations en particulier), en vue d'une appropriation collective

Portage : Élus et SEJE

2012

Consolider/développer les partenariats avec les acteurs socio-éducatifs en créant du lien entre les structures

- Mieux communiquer et connaître les actions existantes en direction des 0-18 ans
- Élaborer des actions de partenariat en prenant en compte les compétences de chacun

Portage : élus, SEJE, Associations...

Enjeu n°4 :

Un partenariat avec les acteurs socio-éducatifs à consolider

19

Objectif 2

« Soutenir les projets des écoles correspondant aux enjeux du territoire »

Faire prévaloir la logique du projet global auprès des partenaires

Étudier les demandes de financement au prisme du projet municipal « enfance-jeunesse-éducation », dans le cadre d'une commission inter-partenaire (SEJE, Écoles, Associations...)

Portage : Élus

Axe 3

Garantir les conditions
d'une offre
accessible par tous

Enjeu n°1 :

Le soutien aux familles en situation de fragilité

21

Objectif 1

« **Requestionner les modalités de tarification et d'accès aux aides** »
(volet financier)

Entre le quart et le tiers des familles utilisatrices portent un regard critique concernant le coût de l'accueil péri et extra scolaire (Source Enquête).

1 enfant de moins de 18 ans sur 10 grandit dans une famille dont les revenus se situent en dessous du seuil de pauvreté (Source CAF)

Michel Brenon : Qui a-t-il derrière l'expression "un regard critique" ?

Claire Beauparlant : la question était posée il y avait un tableau avec de curseurs et il y avait un point de vue à donner sur différents points en donnant une note et ensuite il y avait des observations. La critique a trouvé que c'était trop cher.

Philippe Retière : Quand on demande à quelqu'un si c'est trop cher, en général il va dire oui mais quand il connaît la réalité du coût du service et le prix réel qu'il paye, il va sans doute avoir un questionnement un peu différent. Avait-il connaissance du coût réel de ces différents services eu égard au prix qu'il paye lui-même ?

Claire Beauparlant : La question n'était pas, est-ce que vous trouvez que c'est trop cher, c'était un avis sur la tarification.

Philippe Retière : Est-ce que j'ai un avis sur la tarification lorsque c'est moi qui paye ? Et bien oui, en général c'est trop cher.

Claire Beauparlant : Une fois que la question est posée, c'est effectivement très facile mais on ne pouvait pas en questionnant un service, ne pas poser la question de la tarification.

Enjeu n°1 :

Le soutien aux familles en situation de fragilité

21

Évaluer les modalités de tarification (tranches sur Quotient Familial CAF)

Préalable : évaluer la proportion de familles concernées par la dernière tranche QF définie par la commune (une sur-représentation pourrait être le signe d'une dernière tranche d'un niveau trop faible par rapport aux réalités financières des familles, et donc nécessiterait une réactualisation des tranches QF).

Portage : SEJE et élus

Année
2013/2014

Mobiliser des aides financières pour l'accès aux loisirs

Dispositif type « Pon's Pass » (préexistant) à réinitier, en réactualisant les conditions et modalités d'accès de ce Pass Loisirs (publics concernés, critères de recevabilité du dossier, coût...)

Partenaires : CAF et
Conseil Général 44

Enjeu n°1 :

Le soutien aux familles en situation de fragilité

22

Objectif 2

« Développer le travail en réseau »
(volet social)

**Améliorer le relais du SEJE
vers CCAS**

Asseoir le partenariat entre SEJE et CCAS (inter-connaissance, actions communes...)

SEJE / CCAS / CAF

A partir de
2012

Possibilité pour le SEJE de solliciter directement avec l'accord de la personne concernée un rendez-vous auprès du CCAS

Réflexion à mener autour du dispositif « Épargne modifiée » piloté par le Conseil Général 44, en lien avec le CCAS (vers un projet collectif courant 2013 autour de la mobilité des familles ou des jeunes de Pont-St-Martin, en vue de faciliter l'accès aux loisirs ?)

**Accompagner la parentalité,
mettre en place un lieu
d'écoute et d'échanges**

Voir Enjeu n°2 – Objectif n°2

SEJE - RAM

Année
2013/2014

Enjeu n°2 :

Des conditions optimales garanties pour tous les enfants concernant les devoirs

23

Objectif 1 → « Mieux adapter les locaux de l'APS »

Utilisation de modulaires mal adaptés et à l'écart, avec différenciation entre élèves du privé et du public au sein d'un APS municipal

Absence d'étude surveillée pour les élèves du public

Aménager des zones calmes au sein de l'APS

Mutualisation de la salle Utrillo 2 en vue d'offrir aux enfants un lieu calme pour se concentrer ou se ressourcer (coin lecture, zone calme)

Préalable :

Prendre en compte les besoins des associations actuellement utilisatrices de la salle

SEJE - APS

Dès 2012

Axe 4

Accompagner
l'apprentissage
du « vivre ensemble » et
de la citoyenneté

Enjeu n°1 :

La valorisation et la responsabilisation des enfants et jeunes

25

Objectif 1

« Impliquer les enfants et jeunes dans la définition des règles de vie et des programmes d'activités des différentes structures »

Permettre aux enfants et jeunes d'être auteurs et acteurs de leur cadre de vie

Préalables : Organiser la consultation, définir les modalités de recueil des avis, études des propositions/ écriture collective et validation

Les différentes structures (ALSH, APS, CPA...)

▸ « Mettre en place un chantier de jeunes autour de la qualité du cadre de vie : espaces publics, liaisons douces, mobilité » (préoccupations mise à jour dans l'Enquête)

Mobiliser les jeunes volontaires (Cf. enquête)

Constituer un atelier de travail en vue de réfléchir et proposer des pistes d'amélioration, des chantiers à mener

Pôle jeunesse, en lien avec les services Ville, CCGL

« Accompagner les initiatives de jeunes fondées sur l'entraide et la solidarité »

Privilégier le soutien aux projets qui promeuvent l'entraide et la solidarité

Définir un cadre (critères) permettant d'octroyer des aides aux projets
Promouvoir auprès des jeunes les dispositifs d'aide existants :
ex. soutien aux initiatives citoyennes du Conseil général

Pôle jeunesse, en lien avec les élus

Enjeu n°2 :

La participation des jeunes à la vie locale

26

Objectif 1

« Renforcer le partenariat avec la médiathèque » (projet d'animation/coopérations)

Des actions partenariales déjà existantes avec le multi-accueil, le RAM et les écoles

Un contexte très positif de création du nouvel équipement culturel

Fortes attentes des familles concernant ce nouvel équipement en termes d'accessibilité et d'animation

Des jeunes lecteurs relativement nombreux : 40% des collégiens mentionnent la lecture comme une de leurs 2 occupations principales sur le temps libre (Source Enquête)

Des jeunes nombreux à vouloir participer à la vie locale (Source Enquête)

Une représentation de la jeunesse relativement négative (enjeu de valorisation des jeunes et de leurs projets)

Asseoir le partenariat SEJE / Médiathèque

Des projets à développer en particulier avec les jeunes, dans la perspective de la future médiathèque (nouvel agent médiathèque, nouveaux locaux, nouveau stock...), par exemple autour de la calligraphie, du graff...

Finalité : valoriser les jeunes et leurs savoir-faire (expositions...) / les inscrire dans une dynamique de projet collectif (les rendre acteurs et responsables d'une action)

Préalable : constituer un groupe de travail de jeunes (repérés en tant que lecteurs actuels de la bibliothèque ou repérés par le pôle jeunesse...) en vue de les associer dans la démarche de projet de la future médiathèque (mise en adéquation des pratiques et attentes des jeunes avec le projet)

SEJE – Pôle Jeunesse et Médiathèque

Partenaires :
Jeunes

Dès 2012
(groupe de travail avec les jeunes)

Enjeu n°2 :

La participation des jeunes à la vie locale

27

Objectif 2

« Placer les jeunes au cœur de la vie citoyenne »

Développer des « actions citoyennes »

Mettre en place des actions qui visent à impliquer les jeunes directement dans la vie de la commune en vue d'améliorer le cadre de vie, d'apporter des services supplémentaires pour la population martipontaine, dans un contexte d'apprentissage (démarche éducative).

Elus, SEJE, services municipaux (environnement, associations...)

Enjeu n°3 :

La promotion de l'ouverture et le développement du lien social

28

Objectif 2 « Promouvoir les thématiques environnementales et le développement durable »

Développer les éco-gestes au sein des structures existantes du SEJE

Communiquer sur les actions respectueuses de l'environnement déjà mises en place sur la commune

Développer les gestes éco-responsables au sein des structures actuelles du SEJE, dans une logique éducative et pédagogique (en direction des enfants et des jeunes) : tri sélectif au sein du restaurant scolaire, compostage collectif (en lien avec le jardin pédagogique...), gestion de l'énergie (économie ressources en eau, électricité...)

Portage politique Mise en œuvre par le SEJE, en lien avec les services techniques / jardins, le prestataire de restauration...

« Développer les liens intergénérationnels »

Promouvoir la rencontre entre générations, pour apprendre à se connaître et à se respecter, défaire les préjugés...

Mettre en place des actions favorisant la rencontre entre générations ou âges (entre enfants et jeunes, entre adultes et jeunes, entre personnes âgées et jeunes...).

Préalable : Ce type d'actions nécessite d'identifier clairement en amont les objectifs visés pour chaque tranche d'âge associée, les conditions de réussite du projet... L'ambition première de ces chantiers étant de réussir la rencontre intergénérationnelle.

SEJE, en lien avec associations locales, médiathèque...

Enjeu n°4 :

Le développement de démarches de prévention

29

Objectif 1

« Développer les actions de prévention auprès de l'ensemble des publics »

Des actions déjà nombreuses : actions spécifiques (ex. sur les conduites addictives), animation globale...

Accompagner la parentalité
Cf. enjeu 2 obj. 2

Mise en place de lieux d'écoute et d'échange
Proposition de soirées thématiques adaptées aux problématiques de chaque âge (le sommeil, les jeux dangereux, éducation et opposition, les conduites addictives...)

SEJE
Partenaires institutionnels
(PMI, MdA...), écoles

Promouvoir des compétences psycho sociales auprès des enfants et des adultes (encadrants/ parents) : une démarche d'éducation et de promotion de la santé au sens large (bien-être, conduite à risques, rapport aux autres...)

Développer un partenariat avec les classes de CM1 / CM2 des 2 écoles
Former les animateurs du SEJE à la démarche

SEJE
Partenaires institutionnels
Écoles

Mené sur l'année 2011-2012 avec l'école st joseph. À poursuivre.

Synthèse

□ Prendre en compte l'enfant dans sa globalité, l'accompagner dans toutes les étapes de son développement

- x Enjeu n°1 : Des contenus éducatifs adaptés aux différents âges et moments de vie de l'enfant et du jeune
- x Enjeu n°2 : La mise en place de passerelles privilégiées entre les âges
- x Enjeu n°3 : L'adaptation des locaux aux différents âges et besoins de l'enfant et du jeune

□ Veiller en continu à la cohérence et la lisibilité de l'offre sur le territoire

- x Enjeu n°1 : Une communication plus efficace sur l'offre existante
- x Enjeu n°2 : Une offre constamment adaptée aux besoins de la population
- x Enjeu n°3 : Des familles davantage associées à la définition des projets de structures
- x Enjeu n°4 : Un partenariat avec les acteurs socio-éducatifs à consolider

□ Garantir les conditions d'une offre accessible par tous

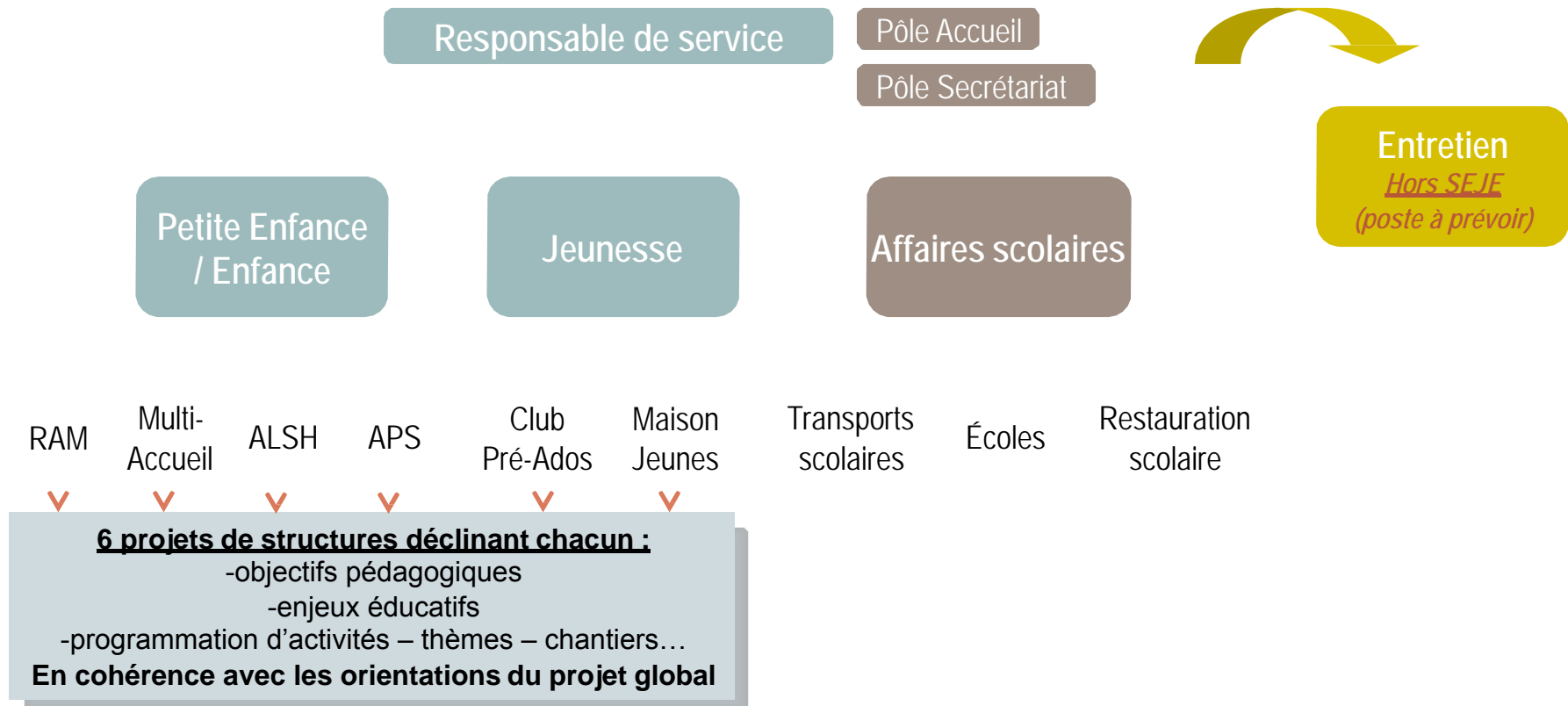
- x Enjeu n°1 : Le soutien aux familles en situation de fragilité
- x Enjeu n°2 : Des conditions optimales garanties pour tous les enfants concernant les devoirs

□ Accompagner l'apprentissage du « vivre ensemble » et de la citoyenneté

- x Enjeu n°1 : La valorisation et la responsabilisation des enfants et jeunes
- x Enjeu n°2 : La participation des jeunes à la vie locale
- x Enjeu n°3 : La promotion de l'ouverture et le développement du lien social
- x Enjeu n°4 : Le développement de démarches de prévention

Le service Enfance – Jeunesse - Éducation

31



Un projet transversal au service « Enfance-Jeunesse-Éducation »

L'animation du projet de SEJE

32

1
politique

Comité de Pilotage
« Enfance – Jeunesse - Éducation »
Elus et services

Réuni a minima 2 fois dans l'année (Septembre et Avril)

- Valide le projet global (axes structurants définis pour 3 ans)
- Assure le suivi (bilan/mise en débat des orientations)
- Valide le programme d'actions pour l'année (objectifs, chantiers prioritaires, portage...)

2
technique

Groupe projet global
Responsables des différents structures

Réuni 1 fois par mois
(+Réunions hebdomadaires)

- Suivi transversal : articulation projet global avec les projets de structures
- Préparation Comité de pilotage : bilan, évaluation qualitative des projets, réajustement des objectifs,...

Commission jeunesse

Consultation Information

3
opérationnel

6 projets de structures :
-objectifs pédagogiques
-enjeux éducatifs
-programmation d'activités – thèmes – chantiers...

➔ **En cohérence avec
le projet global**

3 bis

Animation ponctuelle
de chantiers
prioritaires
transversaux
*Désignation d'un pilote
qui en assure le suivi*

Yves François : Je voudrais déjà saluer le travail que vous avez mené, c'est un travail de partenariat, collectif, qui fait bien remonter un certain nombre d'enjeux et d'actions possibles. C'est un gros travail qui nous attend tous parce que derrière, on se rend compte que l'organisation, l'animation, c'est quand même un travail important. Il y a eu une grosse participation des familles, ne les décevons pas. Dans un premier temps, bravo et félicitations !

Sylvie Baty : Il y a déjà plein de choses qui sont en cours puisque l'on parlait de l'existant. Lors de nos réunions d'équipe, nous avons commencé à avancer sur certains points qui étaient apparus comme évidents dans le résultat de l'étude et maintenant nous attendons de savoir quels vont être les axes prioritaires pour que l'on démarre les chantiers. Pour l'instant, nous sommes dans la réflexion sur quelles vont être les priorités sur les années à venir.

Brigitte Galpin : Pour aller dans le même sens que Sylvie, je dirais qu'il est vrai qu'il y a des choses qui ont déjà été mises en place comme par exemple, cet été, avec la mise en place des actions éco-citoyennes qui ont très bien marché et qui vont dans le sens du jeune au cœur de la vie citoyenne. A un moment nous avons également parlé de l'amélioration au niveau du restaurant scolaire, ce qui a été fait avec la pose du sol durant les vacances et une grosse amélioration au niveau du bruit, de la qualité d'accueil des enfants. Les animateurs ont également proposé de nouveaux sports aux jeunes et ce point-là a également été un beau succès. Maintenant, il va falloir cibler les priorités, les travailler et les mettre en œuvre pour obtenir des résultats très performants.

Yves François : Je retiens un mot qui est revenu très souvent dans votre bouche Madame, c'est le mot "partage". ; le partage passe aussi par beaucoup de communication à travers des supports mais aussi à travers le magazine communal, dire et redire les choses, partager des valeurs, c'est le plus important.

Mireille Chevalier : Pourrons-nous avoir une copie du document de Madame Beauparlant ?

Yves François : Ce sera joint au compte rendu de Nathalie.

Brigitte Galpin : Je vous remercie pour tout le travail effectué, je remercie également tous ceux qui ont participé et maintenant...au travail !

Claire Beauparlant : Ca a été un plaisir de travailler à Pont Saint Martin et je vous remercie pour votre attention.

Yves François : J'ajoute que l'étude a été subventionnée à hauteur de 13 172 € par des fonds Leader Européens ce qui montre aussi l'intérêt de l'étude et de son objectif.

1 – Adoption du procès verbal du conseil municipal du 28 juin 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 juin 2012.

2 – Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal

Yves François : Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
Et en application de la délibération du 3 avril 2008,

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

MARCHES PASSES LA PROCEDURE ADAPTEE

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	74,42	21/06/2012
SUPER U	DIVERS ACHAT SUPER U	1261,83	21/06/2012
CAMIF	VESTIAIRE MOBILE	243,98	21/06/2012
ARPEGE	INTERVENTION SUR SERVEUR-DEPLOIEMENT MOBILITE	364,78	21/06/2012
TPMA	ABONNEMENT MAGASINE ASSISTANTES MATERNELLES	40	21/06/2012
LOIRE-ATLANTIQU	ECOLE PRIMAIRE SEJOUR AU PAYS DE L'IMAGINAIRE	900	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE JUIN	26,46	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM JUIN	26,46	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE JUIN	26,46	21/06/2012
CPO	FIOUL	879,06	21/06/2012
SUPER U	CARBURANT MAI	920,29	21/06/2012
SILIUM	ACQUISIT° VETEMENTS DE TRAVAIL	66,02	21/06/2012
ETNA PRODUCTION	ETIQUETTES PRETRAITEES	32,77	21/06/2012
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1001,72	21/06/2012
GEDIMAT LESIMPL	TUILES DE RIVE DROITE	15,43	21/06/2012
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES	56,08	21/06/2012
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES	63,71	21/06/2012
BOURON MIROITER	GLACE CLAIRE	86,78	21/06/2012
SAMIA	FLEXIBLE HYDRAULIQUE	179,32	21/06/2012
STEIMA-PLSN	BATTERIE	60,28	21/06/2012
AKZO DELRUE	BLANC DE MEUDON	5,97	21/06/2012
CEDEO	FOURNITURES DIVERS BATIMENTS	320,95	21/06/2012
BOURON MIROITER	REMPV VITRAGE SALLE COUBERTIN DEGRADATION	744,34	21/06/2012
LESOURD	DEPOSE DEVIATION VL	1524,9	21/06/2012
LESOURD	DEPOSE SIGNALISATION PL	2628,21	21/06/2012
CARROSSERIE EPIARD	REPARATION JUMPER CITROEN	200	21/06/2012
CARROSSERIE EPIARD	SERRURE	60,59	21/06/2012
DSMI	MISE EN PLACE RESEAU ECOLE ELEMENT+FARANDOLE RAM	143,52	21/06/2012
CT CAM	MODIF ALARME DEPOT VOIRIE	11,96	21/06/2012
CT CAM	MODIF HORAIRES HALLE DE TENNIS	11,96	21/06/2012
CT CAM	REPROGRAMMATION NUMEROS TRANSMETTEURS	113,02	21/06/2012
S.C.P.A.	MUSIQUE ATTENTE TELEPHONIQUE	43,06	21/06/2012
POTIRON-SODAREC	MEDAILLES MARIAGES	45,75	21/06/2012
LA MAISON	4 REPAS	40	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE JUIN	47,1	21/06/2012
SFR BUSINESS TE	COMMUNICATIONS MAIRIE AVRIL-MAI	291,25	21/06/2012
SFR MOBILE	COMMUNICATIONS PORTABLES	336,38	21/06/2012
GEDIMAT LESIMPL	REGARD+REHAUSSE	124,5	22/06/2012
LAFARGE GRANULA	SEMIS	926,03	22/06/2012
ECR ENVIRONNE	BASSIN RETENTION EP VILLAGE VINCEE	4425,2	22/06/2012
ECR ENVIRONNE	MAITRISE D'OEUVRE BASSIN RETENTION DE LA VINCEE	478,4	22/06/2012
COVED	COLLECTE DES DECHET FERMENTESCIBLES MARCHE	153,81	26/06/2012
JPM COORDONATE	TRVX REQUALIFICATION PLACE DES ANCIENS COMBATANTS	838,87	26/06/2012

JPM COORDONATE	TRVX REAMENAGEMENT RUE DES SPORTS	479,36	26/06/2012
FREE	ABONNEMENT	35,98	27/06/2012
CPO	FIOUL	4215,9	29/06/2012
ATLANTIC MOTOCULTU	ASPEN+DIVERSES FOURNITURES	480,98	29/06/2012
CT CAM	CLES MAISON DE L'ENFANCE	155,48	29/06/2012
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES	88,6	29/06/2012
EUREFILM ADHESI	COUVERTURES LIVRES	1422,95	29/06/2012
LECLERC OCEANE	MEMENTO ASSOCIATIONS FONDATIONS - SINISTRE MAIRIE	89,6	29/06/2012
IMPRIMERIE MODE	CACHETS	939,34	29/06/2012
MGE	DETERGENT	180,6	29/06/2012
LEONE SIGNALISATION	PANNEAU PERMIS DE CONSTRUIRE	22,46	29/06/2012
ACTI	PEINTURE	15,79	29/06/2012
ATLANTIC VERT	ANTI TAUPES	16,88	29/06/2012
EUROFEU	EXTINCTEUR	220,51	29/06/2012
FOUSSIER	ACHAT FOURNITURES	266,28	29/06/2012
LABOR HAKO	FOURNITURES	42,27	29/06/2012
LE VAL FLEURI	FLEURS	54,01	29/06/2012
TERRENA GP	FOURNITURES	80,16	29/06/2012
BML BOUCHAUD	LOCATION MINIPELLE+FOURNITURES	564,48	29/06/2012
4 PAR 2 PRODUCT	PRESTATIONS ARTISTIQUES JF MORANGE	1080	29/06/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS DECEMBRE 2011	1162,94	29/06/2012
FLO SIGNALISATI	DEPOSE ET REPOSE BARRIERE	215,28	29/06/2012
OUEST ROUTES TP	ENROBE ZA LA NIVARDIERE	1005,84	29/06/2012
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EU/EV RESTAURANT SCOLAIRE	148,83	29/06/2012
CARROSSERIE EPI	REPARATION PNEU IVECO	15,12	29/06/2012
LECLERC OCEANE	LA REPUBLIQUE A PETITS PAS	120,6	29/06/2012
SCIENCE & VIE	ABONNEMENT 12 NUMEROS	34,9	29/06/2012
LECLERC OCEANE	BILLETERIE SPECTACLE	138	29/06/2012
PAT A PIZZ / EN	PIZZAS FETE DE LA MUSIQUE	115	29/06/2012
CELLIERGAROTTER	VINS	40	29/06/2012
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO MAIRIE	644,46	29/06/2012
IKEA	PETITS MATERIELS RAM + FARANDOLE	83,8	29/06/2012
BRUNEAU JM	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	346,55	29/06/2012
EDITIONS RETZ	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	263,58	29/06/2012
GROUSSIN AUTOCA	SORTIE ECOLE MATERNELLE HALBRANS	940	29/06/2012
PEPINIERES RIPO	VEGETAUX POUR AMENAGEMENT PAYSAGER	920,19	29/06/2012
FOUSSIER	CLES ELECTRONIQUE	654,09	29/06/2012
PUM PLASTIQUES	GRILLAGE DE BALISAGE	267,98	05/07/2012
EUROFEU	EXTINCTEUR	220,51	05/07/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS AVRIL	972,38	05/07/2012
PROXISERVE/VEOL	REMPL 14 COUDES DE FUMEEES SALLE GARDIN+1 MOTEUR	406,52	05/07/2012
BML BOUCHAUD	REPARATION SMA	176,84	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE DE RESILIATION ECOLES LOT 1	3812,92	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION LOT 2-SINISTRE MAIRIE	419,14	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE DE RESILIATION ECOLE MATERNELLE LOT 3	755,12	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION AUTOCOMMUTATEUR LOT 4-	2340,24	05/07/2012

	SINISTRE MAIRIE		
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION POSTES LOT 5-SINISTRE MAIRIE	292,37	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION POSTES LOT 6-SINISTRE MAIRIE	2805,2	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION POSTES LOT 7-SINISTRE MAIRIE	242,64	05/07/2012
MES ECLAIRAGES	LOCATION PROJECTEURS FETE MUSIQUE	48,98	05/07/2012
SFR BUSINESS TE	COMMUNICATIONS MAIRIE	431,46	05/07/2012
GUITTENY BERTRAND	REPARATION SECHE LINGE LA FARANDOLE	128,55	06/07/2012
GUITTENY BERTRAND	ASPIRATEUR TRINEAU AVEC SAC MIELE -BLACK DESIGN	239,6	06/07/2012
RECREALIRE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	52,5	06/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012 ECOLE ELEMENTAIRE	296,79	06/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012 ECOLE ELEMENTAIRE	17,64	06/07/2012
CASAL SPORT	FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIC	253,2	06/07/2012
OCEARIUM DU CRO	SORTIE ECOLE MATERNELLE HALBRANS	597	06/07/2012
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE SCOLAIRE	330	06/07/2012
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE SCOLAIRE NANTES	177	06/07/2012
HERVOUET FRANCE	SORTIE SCOLAIRE A SION LES MINES	485	06/07/2012
FLO SIGNALISATION	PROGRAMME VOIRIE 2011	0	11/07/2012
BRETHOME (SAUVE)	PROGRAMME VOIRIE 2011	0	11/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FONDS DE BIBLIOTHEQUE	445,06	12/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FONDS DE BIBLIOTHEQUE	152,82	12/07/2012
CDC CONSEILS	BORNAGE POUR MEDIATHEQUE	2296,32	12/07/2012
RAYNAUD	PRODUITS D'ENTRETIEN	432,77	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	429,51	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	448,27	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	356,65	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	392,19	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	300,99	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	58,14	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	138,48	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	6,23	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	55,29	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	254,25	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	64,91	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	351,65	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	212,83	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	316,88	13/07/2012
DADA MANGO	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	58	13/07/2012
EDITIONS ELSEVI	ABONNEMENT METIERS PETITE ENFANCE	108	13/07/2012
CDRP	INTERVENTION AU RAM ACTIVITE BABY GYM	862	13/07/2012
SAUR	ENTRETIEN APPAREILS DE DEFENSE CONTRE INCENDIE	2635,1	16/07/2012
GUITTENY BERTRAND	REPARATION SECHE-LINGE ECOLE PRIMAIRE	93	16/07/2012
PROTECTAS	CONSEIL EN ASSURANCE	3348,8	16/07/2012
EUPHORBIA	BOUQUETS+GERBES	225	16/07/2012
EUPHORBIA	BOUQUETS+COMPOSITION	70	16/07/2012

POTIRON-SODAREC	MEDAILLES AVEC GRAVURES+ECRINS	38,21	16/07/2012
LA MAISON	MENUS	50	16/07/2012
FREE	ABT JUIN LA FARANDOLE	35,98	16/07/2012
FOUSSIER	CYLINDRES ECOLE MATERNELLE	256,73	17/07/2012
LAFARGE GRANULA	SEMI	460,57	17/07/2012
STRADAL	CIMENT	55,49	17/07/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES	382,29	17/07/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES	426,64	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOURNITURES	10,91	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOURNITURES	121,82	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES	37,57	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	POLYCARBONATE	198,14	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	ARMOIRE A PHARMACIE - SINISTRE MAIRIE	51,09	17/07/2012
FOUSSIER	PLATEAU DE PONCAGE	32,71	17/07/2012
BML BOUCHAUD	RONDELLE+LOCATION MINI PELLE	224,23	17/07/2012
OMR	LOCATION PHOTOCOPIEURS DU 02/05 AU 01/08/12	3260,77	17/07/2012
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION TRACTOPELLE DU 20 AU 22/06/12	683,56	17/07/2012
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRES JUILLET	2870,4	17/07/2012
VSA G.ATLANT	ENTRETIEN FILTRES KANGOO	675,9	17/07/2012
SOGAMI	ENTRETIEN CAMION DAF	2823,56	17/07/2012
GEDIMO	REPARATION SCIE A RUBAN+COMINE ROBLAND	824,5	17/07/2012
GRENKE	LOYER 3ème TRIMESTRE 2012 AUTOCOMMUTATEUR	1255,8	17/07/2012
TERRITORIAL EDI	ABT GERER UN CIMETIERE	51	17/07/2012
ASS TOUS ARTS Z	CONCERT DES WESTCOSTARS POUR FETE DE LA MUSIQUE	550	17/07/2012
POTIRON-SODAREC	MEDAILLE+ECRIN	15,61	17/07/2012
ECR ENVIRONNEMENT	MAITRISE D'OEUVRE BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	478,4	19/07/2012
POINT P-TROUILL	TETE DE PONT EN BETON	288,18	20/07/2012
PUM PLASTIQUES	2 REHAUSSES PR BOITE PLUVIALE	46,48	20/07/2012
LEONE SIGNALISATION	DIVERSES FOURNITURES	118,69	20/07/2012
FRANS BONHOMME	TUBES	1184,41	20/07/2012
PORTAKABIN	MISE A DISPOSITION DE 7 CLIMATISEURS	4981,34	20/07/2012
VEOLIA PROPRETE	ENLEVEMENT DE DECHETS SAUVAGES SUR LE BORD DE LA ROUTE REZE/PSM	3170,71	20/07/2012
SERVI-MODEMA 44	BRIS DE GLACE TRACTEUR MASSEY FERGUSON	1119	20/07/2012
OUEST AGRI	REPARATION VANNE DE SECTION+JOINT VITON	564,82	20/07/2012
PROTECTAS	MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE EN ASSURANCE	1794	20/07/2012
LECLERC OCEANE	CARTE CADEAU PR SOIREE DU PERSONNEL	700	20/07/2012
CASAL SPORT	FILETS+CROCHETS+ROULEAU TERRAIN DE FOOT	813,61	20/07/2012
PLAS ECO	FOURNITURES REHABILITATION DU MOBILIER URBAIN	311,92	20/07/2012
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS CIMETIERE	1242,81	20/07/2012
BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE	128	20/07/2012
BORDET HERAULT	ABBATAGE ARBRE PR SECURISATION ROUTE COMMUNALE	310,96	20/07/2012
BOIS LOISIRS	ACQUISITION BORNES BOIS FIXE EN PIN	645,24	20/07/2012
BOIS LOISIRS	ACQUISITION BARRIERES+POTEAUX EN BOIS	2193,25	20/07/2012
SUPER U	CARBURANT JUIN 2012	1039,35	27/07/2012
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES+PAPIER	479,96	27/07/2012

BOULANGER	SUPPORT+ANTENNE TV HALLE TENNIS	109,89	27/07/2012
PUM PLASTIQUES	TAMPON CISITE+MANCHON+TUBES	32,7	27/07/2012
PUM PLASTIQUES	CROCHETS	73,2	27/07/2012
CARRIERES MIGNE	SABLE	594,63	27/07/2012
BOURON MIROITER	REPLACEMENT VITRAGE SALLE GATIEN	527,71	27/07/2012
VEOLIA PROPRETE	NETTOYAGE CUVES AVANT PASSAGE AU CARBURANT GNR	1009,13	27/07/2012
AUTO PLUS ATLAN	FREINS MINI BUS	732,98	27/07/2012
VSA G.ATLANT	REPLACEMENT GLACE RETROVISEUR	38,46	27/07/2012
VSA G.ATLANT	PROGRAMMATION TELECOMMANDE MASTER	166,67	27/07/2012
VSA G.ATLANT	CONTROLE TECHNIQUE+REPL PLAQUETTE DE FREIN CLIO	167,17	27/07/2012
IGIENAIR	MISE EN PROPRETE EXTRACTIONS DU RESTAURANT SCOL.	460,46	27/07/2012
COVED	LOCATION BENNE FEUX DE LA ST JEAN	262,19	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE JUIN	43,73	27/07/2012
SFR BUSINESS TE	CONSO MAI A JUIN RAM	14,57	27/07/2012
SFR MOBILE	ABT JUILLET+CONSO JUIN PORTABLES	335,49	27/07/2012
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	1621,62	27/07/2012
INITIAL SERVICE	ABT HYGINENE+BOBINE ESSUIE MAINS	410,05	27/07/2012
LE GOFF GRAND O	PRODUITS D'ENTRETIEN	804,12	27/07/2012
RAYNAUD	PRODUITS D'ENTRETIEN	96,31	27/07/2012
EDITIONS RETZ	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	52,62	27/07/2012
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012 MATERNELLE	159,91	27/07/2012
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	173,76	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE JUILLET	26,46	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM JUILLET	26,46	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE JUILLET	26,46	27/07/2012
SFR DIVERS SERVICES	COMMUNICATIONS ECOLE MATERNELLE	27,11	27/07/2012
ROBOLOC	LOCATION REGARNISSEUR DE PELOUSE+SANGLE	153,83	30/07/2012
POMP OUEST	FOURNITURES DIVERSES	186,74	30/07/2012
ATLANTIC MOTOCULTU	DIVERSES FOURNITURES	53,53	30/07/2012
BHS	FOURNITURES PR TERRAIN FOOTBALL ENGAZONNE	852,79	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES ESPACES VERTS	123,03	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	TOLES	224,86	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES	37,22	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES	23,36	30/07/2012
JARNY SERVICES	DIVERSES FOURNITURES	479,79	30/07/2012
LABOR HAKO	DIVERSES FOURNITURES	109,34	30/07/2012
LABOR HAKO	DIVERSES FOURNITURES	562,29	30/07/2012
LE VAL FLEURI	FLEURS VARIEES	16,31	30/07/2012
TERRENA GP	FOURNITURES DIVERSES	121,91	30/07/2012
GRANDJOUAN SACO	PRESTATION MENSUELLE COLLECTE	738,42	30/07/2012
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHÉ	815,19	30/07/2012
APCP AGENCE POU	DERATISATION PREVENTIVE RESTAURANT + ECOLE PRIM.	238	30/07/2012
BOURON MIROITER	REPLACEMENT VITRAGE SALLE DETENTE HARMONIE	107,11	30/07/2012
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO DIVERS SERVICES	1279,4	02/08/2012

BOULANGERIE PRA	PAINS JUIN	663,49	03/08/2012
LA BOVIDA SA	LAVE PONT BLANC/MANCHE A BALAIS	29,9	03/08/2012
LA BOVIDA SA	CONTENEUR ROND/SOCLE A ROULETTES/POUBELLE	155,48	03/08/2012
LE GOFF GRAND OUES	PAPIER HYGIENIQUE	283,45	03/08/2012
RAYNAUD	VELCRO DE DESSOUS	81,93	03/08/2012
WESCO	FOURNITURES DIVERSES LA FARANDOLE	564,89	03/08/2012
VERRIER MAJUSCULE	DIVERS FOURNITURES EDUCATIVES	555,66	03/08/2012
FUFAC	ANIMATION POUR ENFANTS PAR LE CLOWN BIDOUILLETTE	280	03/08/2012
AV2T	TRANSPORT EN AUTOCAR A ST CRESPIN	220	03/08/2012
GROUSSIN AUTOCAR	ALLER/RETOUR A PLESSE-PONEY CLUB DE LA FORET	490	03/08/2012
GROUSSIN AUTOCAR	TRANSPORT ALLER/RETOUR A OUDON - PLAN D'EAU	292	03/08/2012
COLLECTIF SPECTACLE	VACANCES SPECTACULAIRES 2012	1575	03/08/2012
ATELIER 36	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS -MAITRISE D'OEUVRE	642,79	07/08/2012
ECR ENVIRONNEMENT	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS - MAITRISE D'OEUVRE	1869,26	07/08/2012
BREHARD	TRVX PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	88468,6	07/08/2012
ID COPIES	SOLDE A PAYER SUITE AU SINISTRE 2 COPIEURS CANON IR3045N (RDC) et CANON IRC4580i (étage mairie)	12375,01	10/08/2012
LACROIX SIGNALI	SIGNALETIQUE GR DU PAYS NANTAIS	232,72	13/08/2012
BOULANGERIE PRA	PAINS JUILLET	280,51	16/08/2012
ROTOWASH	PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN	423,07	16/08/2012
GUILMAN DEXIS	ASPIRATEUR NT 35/1	619,53	16/08/2012
RAYNAUD	PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN	675,74	16/08/2012
ZOLPAN	FLUIDE REGENERANT PRODUIT D'ENTRETIEN	83,78	16/08/2012
VERRIER MAJUSCU	DIVERS FOURNITURES EDUCATIVES	463,82	16/08/2012
LKPROD	INITIATION AUDIOVISUELLE A L'ECOLE DES HALBRANS	800	16/08/2012
EUREFILM ADHESI	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUE	215,26	21/08/2012
BML BOUCHAUD	REPLACEMENT RESSORT LANÇEUR ECHO	20,86	21/08/2012
BML BOUCHAUD	REPLACEMENT RESSORT ECHO	16,36	21/08/2012
BML BOUCHAUD	bouchon réservoir STIHL	7,86	21/08/2012
DERO COURTAGE	ASSURANCE DOMMAGE/OUVRAGE VESTIAIRES FOOTBALL	8342,82	21/08/2012
DERO COURTAGE	ASSURANCE DOMMAGE/OUVRAGE MEDIATHEQUE POLE ASSO	25527,6	21/08/2012
ATLANTIC MOTOCULT	ASPEN+DIVERSES FOURNITURES	368,37	27/08/2012
STRADAL	CIMENT	299,67	27/08/2012
NEOPOST	CARTOUCHE	234,89	27/08/2012
ATLANTIC VERT	DIVERSES FOURNITURES	84,87	27/08/2012
ARVOR BUREAU	PAIRE ACCOUDOIRS 2D-SINISTRE MAIRIE	86,11	27/08/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES	170,93	27/08/2012
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES	208,99	27/08/2012
4 PAR 2 PRODUCTION	PRETATION MORANGE	540	27/08/2012
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS CIMETIERE	1242,81	27/08/2012
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRES AOUT	2870,4	27/08/2012
ETDE	REPLACEMENT LAMPADAIRES N°390 ET 393	794,14	27/08/2012
OUEST ROUTES TP	ENROBE LA COLETTIERE ET LE MOULIN ROBERT	3359,71	27/08/2012
OUEST ROUTES TP	ENROBE RUE DE LAVAU	2096,88	27/08/2012

INEO ATLANTIQUE	VASQUE SEMI SPHERIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	304,82	27/08/2012
FERMETURES LOIRE	ENTRETIEN ANNUEL DES RIDEAUX METALLIQUES	251,16	27/08/2012
EUPHORBIA	BOUQUETS POUR LAURIE	25	27/08/2012
POTIRON-SODAREC	RETIRAGE DE MEDAILLES	490,96	27/08/2012
POTIRON-SODAREC	MEDAILLES ECRINS+GRAVURES	23,14	27/08/2012
LECLERC REZE AT	COFFRET DE L'ARTISTE	8,9	27/08/2012
SFR BUSINESS TE	CONSO JUILLET MAIRIE	414,94	27/08/2012
SFR BUSINESS TE	CONSO DE MAI A JUILLET FAX MAT. + ALARME CANTINE	49,38	27/08/2012
LECLERC REZE AT	IDEES POUR PEINDRE	39,75	27/08/2012
BRUNEAU JM	VITRINE EXTERIEUR	809,09	28/08/2012
BOULET VINCENT	MAITRISE OEUVRE VESTIAIRES FOOT	2385,78	28/08/2012
SUPER U	CARBURANT JUILLET	1222,11	30/08/2012
FOUSSIER	CYLINDRES SALLES DE SPORTS	137,95	30/08/2012
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID	791,15	30/08/2012
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	494,39	30/08/2012
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES DE VOIRIE	83,67	30/08/2012
GEDIMAT LESIMPL	PAVES POUR AIRE DE JEUX	89,81	30/08/2012
CEDEO	FOURNITURES POUR DIVERS CHANTIER	305,72	30/08/2012
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES	740,62	30/08/2012
FRANS BONHOMME	REGARD DE TROTTOIR	244,41	30/08/2012
LABOR HAKO	DIVERSES FOURNITURES	315,46	30/08/2012
LECLERC OCEANE	CADRE - SINISTRE MAIRIE	28,5	30/08/2012
CDC FAST	DEMATERIALISATION DES ACTES EN PREFECTURE	536,66	30/08/2012
ROBOLOC	LOCATION BROYEUR+MINI PELLE	518,82	30/08/2012
ATLANTIC MOTOCULT	CHANGEMENT 2 PNEUS ARRIERES TONDEUSE JOHN DEERE	402,1	30/08/2012
LA GAZETTE DES COM	ABONNEMENT 1 AN	189	30/08/2012
TERRITORIAL EDITION	MEMENTO ACCUEIL	52	30/08/2012
TECHNI PLANS	REPRODUCTION COULEUR DE PLAN	8,71	30/08/2012
CORNIERE GERALD	AFFICHE FETE DU VIEUX PRESOIR	675	30/08/2012
CELLIERGAROTTER	VIN	95,4	30/08/2012
LE GEANT DES BE	DECOUPE DE PASSE PARTOUT FETE VIEUX PRESOIR	144,18	30/08/2012
POTIRON-SODAREC	COUPES+TROPHEES	251,64	30/08/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE AOUT	49,97	30/08/2012
SFR MOBILE	ABT+CONSO PORTABLES JUILLET	329,83	30/08/2012
LIBRAIRIE COIFFARD	ACQUISITION DE LIVRES	2622,31	31/08/2012
LA BOVIDA SA	CHARIOT DE SERVICE INOX 3 PLATEAUX	693,68	31/08/2012
MPI SARL	PLAQUE DE PORTE POUR MODULAIRE MAIRIE - SINISTRE	535,81	31/08/2012
EXECOME	ESTIMATION TRAVAUX RECONSTRUCTION MAIRIE -SINISTRE	1255,8	31/08/2012
COLAS CENTRE OUEST	CREATION DU BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	72697,9	31/08/2012

3 – Autorisation de signature de la convention de projet urbain partenarial entre la commune et la société Pontmardis

Christophe Legland : La convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement comprenant l'extension du Super U, la création de cellules commerciales et la construction de logements sur l'ensemble des parcelles situées entre la rue de Nantes, la rue des Vignes et la rue de la Bourie.

Le projet comporte 3 volets :

- L'extension de la surface du Super U,
- La création de 6 cellules commerciales,
- La construction de 8 logements.

Extension de la surface du Super U : La surface actuelle du Super U est de 3787 m². Il s'agit de réaliser une extension de 970 m² de surface de plancher, la surface totale après extension étant de 4757 m². La surface de vente totale serait de 2490 m², l'extension représentant 510 m² supplémentaires.

Création de moyennes surfaces : Le projet comprend la construction de 6 cellules commerciales correspondant à 1344 m² de surface de plancher.

Construction de logements : La construction de 8 logements pour 371 m² de surface de plancher est envisagée. La SAS Pontmardis s'engage à céder à un bailleur social 20% des logements en locatif social.

Le projet est rendu possible grâce à la création d'un rond-point permettant de gérer les flux des usagers.

Au vu des coûts importants de cet équipement public, la commune a décidé de mettre en place un projet urbain partenarial avec le propriétaire - aménageur, la société SAS Pontmardis.

L'aménagement des équipements publics envisagés est au bénéfice de :

- la commune : ce rond-point génère une meilleure sécurité pour la circulation en ralentissant les véhicules,
- Pour la société SAS Pontmardis : ce rond-point garantit la répartition des flux vers les différents équipements commerciaux et les logements. Le projet rend impératif la création d'un rond-point pour :
- gérer les flux de véhicules allant aux commerces,
- permettre l'accès des poids lourds en livraison,
- créer un accès pompier indispensable aux logements,
- prendre en compte le surplus de circulation généré par la création des différentes surfaces commerciales.

La part mise à la charge de l'aménageur est de 85% pour l'ensemble des équipements publics, proportionnalité évaluée au regard du bénéfice apporté aux usagers du projet d'une part et au regard de l'ensemble des habitants de la commune d'autre part.

Le coût des travaux est évalué au total à 218.800 € TTC et se répartit de la façon suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 13.300 €
- Préparation de chantier : 12.000 €
- Assainissement – réseaux divers : 6.000 €
- Voirie : 134.000 €
- Bordures et caniveaux : 36.000 €
- Signalisation horizontale et verticale : 11.000 €
- Frais divers (Bornage, mission SPS, contrôle technique...) : 6.500 €

Compte tenu de la répartition envisagée, la part du coût des équipements pouvant être pris en charge par la société SAS Pontmardis est de **185.980 €**.

Christophe Legland : Avant de passer au vote, je vous propose de regarder le plan qui est associé à la délibération. Le tout premier plan (annexe 1) représente toute l'assiette avec les différentes parcelles et à l'intérieur du trait vert, la surface du projet. Sur le deuxième plan qui représente le projet en lui-même, sur la partie gauche, vous pouvez voir le Super U et ses différents éléments d'extension, sur la partie haute les moyennes surfaces avec 8 logements dont 20% en locatif social (soit 2 logements sur les 8) et sur la partie basse la rue des Vignes.

La société Pontmardis s'engage à céder à la commune pour 1€ la fraction foncière nécessaire au projet de rond-point, la partie rouge hachurée sur le plan.

Ensuite, je tiens à souligner quelques points importants de la convention :

1 - Au niveau du financement de la fraction à payer par Pontmardis, vous pouvez lire dans la convention, à la page 3, que celle-ci est fixée à 85% du coût total des équipements et que Pontmardis s'engage à effectuer le paiement en 4 versements.

2 - Le montant final versé représentera 85% des dépenses totales réelles de l'opération de construction comprenant les aléas de chantier et déduction faites des subventions reçues.

3 - La société Pontmardis est exonérée de la taxe d'aménagement (nouvelle taxe d'urbanisme) et de la participation à l'assainissement collectif.

3 - Si l'opération de logement est modifiée, 20% du nombre de logements totaux créés seront dédiés au locatif social ce qui veut dire que si le projet venait à augmenter le nombre de logements, nous serons toujours sur 20% du nombre total des logements.

Daniel Machard : Ce rond-point permettra, comme le souhaite le Conseil Général, de rendre accessibles les arrêts de la ligne 12 (Lila) d'un point de vue sécuritaire car un arrêt de car doit toujours se situer devant un rond-point. Il y aura également des aménagements spécifiques pour les vélos, comme tu l'as demandé Michel, mais nous en reparlerons lors d'une commission voirie.

Christophe Legland : Ce projet-là a été présenté en commission urbanisme la semaine dernière et effectivement Michel avait abordé le fait de profiter de la réalisation de ce rond-point pour prendre les aménagements sécuritaires pour les vélos. Nous avons également demandé à Monsieur Payet de présenter son projet, puisque nous, mairie, dans la phase d'instruction, nous ne pouvons pas à ce stade du dossier communiquer sur le contenu des 3 PC déposés, en organisant des réunions avec les riverains proches du projet, c'est-à-dire les riverains de la Bourie, la rue de Nantes, le Moulinier et le lotissement du Filaos ainsi que l'UCAPL ce qu'il a accepté de faire fin août, début septembre.

Michel Brenon : J'avais une remarque technique sur le plan mais Christophe l'a évoquée. Je souhaite qu'apparaisse sur le plan le fait que l'on prévoit une piste cyclable car nous sommes sur un ouvrage neuf donc autant le faire. Sur l'ensemble du projet, très important pour la commune car il y a, non seulement une extension de la moyenne surface mais également la création d'un espace commercial, nous allons voter cette convention car c'est le moyen de permettre la participation d'un investisseur privé à un équipement public qui est nécessaire. Mais nous allons également la voter pour d'autres raisons, que je voudrais rappeler : comme vous le savez nous avons défendu lors des discussions sur le PLU il y a 3 ans maintenant, la prévision par la commune d'un développement commercial sur le nord du bourg, nous ne connaissions pas, à l'époque, ce projet d'extension du Super U mais ce projet privé conforte cette orientation et il nous semble que cette orientation demeure intéressante pour le PLU qui reste à terminer, donc il faut prévoir des espaces commerciaux au nord du bourg et ce, pour deux raisons. D'une part, la moyenne surface de Pont Saint Martin

doit se développer dans un contexte de concurrence très fort, si l'on veut qu'elle vive, il faut qu'elle se développe et d'autre part, nous savons maintenant que nous sommes sortis de la concurrence entre les grandes surfaces et les petits magasins et on sait que la grande surface reste un élément d'attractivité du bourg donc il n'y a plus cette opposition qui était très vive, je dirais, jusqu'il y a encore une dizaine d'années. C'est donc un atout pour le bourg, aussi bien pour la grande surface elle-même que pour les commerçants. Pour autant, il faudra penser au centre bourg car on voit bien que des surfaces commerciales en plus, cela va déplacer un peu l'activité ou la fréquentation commerciale de Pont Saint Martin sur cette zone et donc il faut penser dans le cadre du PLU au devenir du bourg où la conservation des commerces n'est pas acquise dans le temps. Ce que l'on souhaite et que l'on porte à la réflexion, c'est que le PLU prévoit globalement entre la médiathèque et le Pont Utrillo des outils techniques, des outils juridiques, qui existent, pour notamment, préserver les pas de porte, pour éviter leur disparition lors des mutations et y compris pour prévoir des espaces commerciaux dans les projets immobiliers publics ou privés. Nous souhaitons que ce volet de défense du centre bourg ne soit pas oublié sachant que nous avons une 3^{ème} zone qui est Viais mais qui est assez indépendante de ces projets-là. Merci.

Daniel Machard : Comme tu l'as bien résumé Michel, cette augmentation de surface et cet apport de commerces qui vont certainement être complémentaires permettront de conforter le tissu de Pont Saint Martin et nous, c'est notre seul vouloir, c'est de pouvoir dire qu'il y a encore de la vie et non pas voir la clientèle s'évader sur des gros centres plus proches.

Yves François : Merci Michel, je pense que nous sommes en phase et nous partageons les mêmes objectifs en ce qui concerne l'attractivité de Pont Saint Martin qui est réelle aujourd'hui. Nous n'avons pas trop de souci pour avoir une offre commerciale élargie ou complémentaire, la preuve, par contre il faut que nous soyons vigilants sur la suite des événements. Juste pour information et parce que cela a été dit lors des deux réunions publiques de fin août avec une quarantaine de riverains et le 11 septembre avec les commerçants, non seulement de l'UCAPL mais bien d'autres professions, nous avons connu au départ de la création de Super U il y a maintenant une vingtaine d'années quelques grandes inquiétudes de la part des commerçants mais aujourd'hui tout le monde profite de l'attractivité de Super U. Ensuite est arrivé le marché, il y a environ 18 ans, qui lui aussi a fait un peu peur à certains commerçants et des flux de population sont arrivés et là également le marché du samedi profite un peu à tout le monde. Thierry Payet a annoncé lors de ces réunions publiques qu'une banque va se transférer dans une partie des cellules commerciales qui vont être créées bientôt par Super U. J'ai moi-même rencontré le directeur de cette banque pour lui dire que je comptais sur lui pour qu'à la place actuelle de sa banque il y ait un autre commerce car c'est un souhait fort qu'il n'y ait pas qu'un seul site commercial à Pont Saint Martin et que l'on conserve si possible cette bipolarité, centre bourg, place st martin/ place Bretagne. Il s'y est engagé. Donc, à suivre, mais soyons vigilants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial,

Considérant que la Société Pontmardis a déposé trois permis de construire respectivement le 29 juin 2012 pour les logements, le 20 juillet 2012 pour l'extension du Super U et le 31 juillet 2012 pour les cellules commerciales,

Considérant que la création du rond-point, qui constitue l'accès principal à ce projet, est indispensable pour créer une réponse adaptée à l'apport de population et d'usagers générée par l'opération d'aménagement projetée,

Considérant que les travaux relatifs à ce rond-point relève de la construction d'un équipement public par la fréquentation de la population,

Considérant que la Société Pontmardis souhaite participer aux charges financières de ces travaux d'équipement publics,

Considérant qu'une convention de Projet Urbain Partenarial permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la répartition des charges financières,

Considérant que le périmètre, l'équipement à financer ainsi que le montant de la participation de la Société Pontmardis sont définis dans le cadre de cette convention,

Considérant la durée de la convention du Projet Urbain Partenarial proposée de 5 années,

Considérant que le dispositif de Projet Urbain Partenarial prévoit l'exonération de la Taxe d'Aménagement et de la Participation à l'Assainissement Collectif,

Considérant l'avis de la Commission Urbanisme du 12 septembre 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Société Pontmardis et la commune de Pont Saint Martin,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les éventuels avenants à celle-ci,
- autorise Monsieur le Maire, et l'Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 – Modification du tableau des effectifs

Yves François : Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Il s'agit de créer le poste correspondant dans la mesure où l'évolution de sa fonction est en correspondance avec ce grade.

Un adjoint technique 1^{er} classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il s'agit de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessous,

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de Travail	Création ou suppression
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Suppression
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Création

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5 – Autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif

Marie-Anne David : Les marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif ont été conclus le 25 mai 2011. Certains lots ont fait l'objet d'avenants par délibération du 31 mai 2012.

Des lots doivent être révisés suivants les modifications de certaines prestations rendues nécessaires pendant le chantier.

L'ensemble des lots faisant l'objet d'un avenant entraîne une modification de +0,17% (+3.808,69 € HT) du montant total du marché d'origine qui était de 2.277.831,78 € HT et qui serait après prise en compte des avenants de 2.281.640,47 € HT.

Lot n°10 – Métallerie

Montant du marché : 59 998.00 € H.T.

Travaux en moins - Avenant n°1

- Suppression de l'ensemble des grilles de ventilation (VB et VH) et du rideau métallique
 - o Pour un montant de : - 3 341.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : - 3 341.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **56 657.00 € H.T**

→ *Il s'agit du système de traitement d'air ; ce choix a permis d'éviter la pose de grilles de ventilation.*

Travaux en plus – avenant n°2

Montant du marché : 56 657.00 € H.T.

- Pose d'un volet roulant dans l'espace de convivialité
 - o Pour un montant de : 1 608.87 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 1 608.87 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **58 265.87 € H.T**

→ *Le rideau métallique a été supprimé dans l'espace de convivialité afin de choisir un autre volet roulant plus maniable et surtout moins onéreux.*

Lot n°11 – Menuiseries intérieures

Montant du marché : 201 393.39 € H.T

Travaux en moins :

- Suppression cloison mobile heure du conte
 - o Pour un montant de : - 2 735.94 € H.T

→ *La cloison a été remplacée par un rideau en tissu.*

Travaux en plus :

- Mise en place de bandes de protections dans les couloirs
 - o Pour un montant de : 548.93 € H.T
- Pose de vitrages CF 1/2h sur châssis fixes entre Espace Adultes et SAS
 - o Pour un montant de : 2 156.88 € H.T
- Pose de trappes CF 1/2h en pied de gaines VMC
 - o Pour un montant de : 1 035.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 1 004.87 € H.T

→ La pose de trappes facilite la maintenance des gaines

Et un nouveau montant de marché de : **202 398.26 € H.T**

Lot n°14 – Béton poli

Montant du marché : 33 170.12 € H.T

Travaux en plus :

- Remplacement du béton poli gris par du béton poli coloré noir
 - o Pour un montant de : 2 072.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 2 072.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **35 242.12 € H.T**

Lot n°15 – Carrelage - Faïence

Montant du marché : 44 281.50 € H.T.

Travaux en moins :

- Modification des références et des quantitatifs de carrelage et faïence
 - o Pour un montant de : - 5 854.58 € H.T

Travaux en plus :

- Fourniture et pose d'une isolation sous chape sur planchers collaborants des boites 1 et 2
 - o Pour un montant de : 1 999.95 € H.T

Soit un montant d'avenant de : - 3 854.63 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **40 426.87 € H.T**

Lot n°16 – Sols souples

Montant du marché : 22 750.13 € H.T

Travaux en plus :

- Modification des références et du quantitatif de sols souples
 - o Pour un montant de : 4 028.30 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 4 028.30 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **26 778.43 € H.T**

Lot n°20 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation

Montant du marché : 235 000.00 € H.T

Travaux en plus : Avenant n°1 :

- Modification des appareils sanitaires, suppression d'un chauffe-eau électrique et pose d'une hotte d'extraction dans Atelier au 1^{er} étage

o Pour un montant de : 2 247.88 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 2 247.88 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **237 247.88 € H.T**

Montant du marché : 237 247.88 € H.T

Travaux en plus : Avenant n°2 :

- Modification du local Ménage et isolation des gaines VMC dans les combles

o Pour un montant de : 3 414.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 3 414.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **240 661.88 € H.T**

→ *Perçage de mur dans le béton pour l'évacuation du sèche-linge qui avait été oublié*

Lot n°21 – Electricité – Courants faibles

Montant de 134 171.95 € H.T

Travaux en plus :

- Modification du local Ménage

o Pour un montant de : 260.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 260.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **134 431.95 € H.T**

Lot n°22 – Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs

Montant du marché : 229 461.71 € H.T

Travaux en moins :

- Modification sur les caillebotis et sur les voiries béton

o Pour un montant de : - 24 877.41 € H.T

→ *Le choix du béton érodé à été modifié pour avoir une meilleure uniformité avec la place des anciens combattants*

Travaux en plus :

- Modification sur les fourreaux, réseaux divers et gabions

- Réalisation de massifs béton pour la passerelle

- Transport et mise en place de terre végétale

- Reprise trottoir rue de Nantes, compris bordures granit et enrobés

o Pour un montant de : 21 245.81 € H.T

Soit un montant d'avenant de : - 3 631.60 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **225 830.11 € H.T**

→ Il s'agit là sur la plupart des points d'ajustement du cahier des charges. Pour le trottoir de la rue de Nantes, il s'avère que la bordure coté associatif était plus basse et il faut la remonter pour préserver l'avenir d'un futur plateau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif selon les modifications précisées ci-dessus pour les lots suivants :
 - lot n°10 – Métallerie : avenants 1 et 2
 - lot n°11 – Menuiseries intérieures : avenant 1
 - lot n°14 – Béton poli : avenant 1
 - lot n°15 – Carrelage – Faïence : avenant 1
 - lot n°16 – Sols souples : avenant 1
 - lot n°20 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation avenants 1 et 2
 - lot n°21 – Electricité – Courants faibles : avenant 1
 - lot n°22 – Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs : avenant 1
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6 – Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux pour l'aménagement de la place des Anciens Combattants

Daniel Machard : Le marché de travaux pour l'aménagement de la place des Anciens Combattants a été conclu le 9 mai 2012 pour un montant de 279 252.12 € H.T. Ce montant comprenait l'option n°5 béton érodé.

Ce marché doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations à savoir :

Travaux en moins :

- Suppression de la fourniture de terre végétale
 - o Pour un montant de : - 1 017.60 € H.T

Travaux en plus :

- Remplacement de la résine gravillonnée par des bordures béton pour un montant de : 84.49 € H.T
- Remplacement du type de granulat du béton érodé pour un montant de : 10 814.40 € H.T
- Remplacement d'un tronçon du réseau d'eaux pluviales pour un montant de : 1 105.00 € H.T
- Création d'un réseau d'eaux usées pour robinet cimetière pour un montant de : 1 474.00 € H.T
- Mise en place d'un fourreau pour arrosage ultérieur pour un montant de : 600.00 € H.T
- Dévoiement du réseau d'eaux pluviales côté école pour un montant de : 2 585.00 € H.T
- Mise en place d'une bordure béton type P1 le long de la maison de l'enfance pour un montant de : 1 120.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 16 765.29 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 296.017,41 € H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux tel que précisé ci-dessus portant le prix du marché à 296.017,41 € H.T,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Yves François : Juste pour information, nous sommes toujours dans l'enveloppe des estimations.

7 – Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration

Yannick Fétiveau : Le marché de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration a été conclu le 13 mars 2012 pour un montant de 2 096 980.00 € H.T.

Il doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations rendues nécessaires sur cette première partie du chantier ; à savoir :

Travaux en plus :

- Mise en place d'une vanne enterrée DN300 en amont du poste de relèvement principal pour un montant de : 1 610.00 € H.T
- Mise en place d'une sonde piézométrique dans le bassin d'orage pour un montant de : 1 230.00 € H.T
- Elargissement de la voirie d'accès au poste de relèvement (passage de 2,50m à 3,00m) pour un montant de : 350.00 € H.T
- Mise en place d'une vanne DN200 sur le réseau d'eau pluvial afin de sécuriser la zone de dépotage de chlorure ferrique pour un montant de : 300.00 € H.T
- Agrandissement du silo à chaux, passage de 10 à 20 m3 pour un montant de : 2 930.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 6 420.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 2 103 400.00 € H.T

Yannick Fétiveau : La plupart de ces plus-values vont permettre une meilleure qualité d'exploitation. Nous avons souhaité que notre exploitant Véolia soit consulté bien en amont de la réalisation de la station et lors des différentes discussions ou échanges au cours des réunions de chantier, nous avons effectivement acté le fait qu'il fallait ajouter 3 ou 4 articles supplémentaires qui permettent une exploitation plus intéressante pour l'exploitant actuel ou futur. L'agrandissement du silo à chaux permettra de diminuer les rotations de camion par deux ce qui en terme de bilan carbone paraît tout à fait intéressant. Je peux d'ores et déjà vous annoncer une moins-value puisque la surverse qui avait été prévue dans le cadre de la consultation ne sera pas mise en place car nous avons déjà fait une surverse sur le chemin du Marais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux selon les éléments précisés ci-dessus et portant le marché à 2 103 400.00 € H.T,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Yannick Fétiveau : Je vous encourage à aller voir "la grande bassine" qui est située à droite de la station d'épuration actuelle, c'est vraiment très impressionnant. La société Aquatec a terminé la pose des couches bitumineuses et cela interpelle, malgré notre communication, nos concitoyens qui se promènent dans le secteur.

Yves François : Cela montre que notre magazine communal, malgré tout son intérêt, n'est pas toujours très bien lu, parce que, moi aussi j'ai eu des questions sur ce qui se passe dans le secteur.

8 – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédit de paiement pour la station d'épuration

Caroline Lévi-Topal : Une des bases de la comptabilité publique c'est l'annualité budgétaire. On prévoit une opération sur un an, or vous avez des projets qui s'étalent sur plusieurs années et on devrait normalement inscrire la totalité du projet. La seule façon de s'extraire de cette règle est de prévoir une autorisation de programme qui représente l'ensemble du projet mais étalé sur plusieurs années où un crédit de paiement est prévu par année donc c'est pour cela que vous avez toujours deux éléments, une autorisation de programme qui concerne l'ensemble de l'opération avec un chiffre global étalé sur plusieurs années, une année correspondant à un crédit de paiement réajusté année après année. C'est pour ça que là par exemple, pour la médiathèque et le pôle associatif, c'est la troisième APCP que vous passez car on réajuste d'une année sur l'autre pour pouvoir payer les entreprises en fin d'année.

Yannick Fétiveau : La collectivité a lancé la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 5200 équivalents habitants et d'un bassin de stockage des eaux traitées d'un volume utile de 46 000 m³.

Le coût de la station d'épuration était évalué en octobre 2011 à 3.066.600 € TTC.

Suite aux résultats du marché de travaux, le montant de l'opération est fixé à **2.712.485 € TTC** comprenant :

- Coût travaux : 2.104.000 € HT soit 2.516.385 € TTC
- Coût de la maîtrise d'œuvre : 64.000 € HT soit 76.500 € TTC
- Coût divers (dont acquisitions foncières) : 100.000 € HT soit 119.600 € TTC

Il convient de créer une Autorisation de Programme et de prévoir les crédits de paiement suivants :

	<i>2011</i>	2012	2013
Crédits de paiement	<i>54.500 €</i>	1.881.000 €	776.985 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP correspond à la planification de la réalisation de la station d'épuration,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'autorisation de programme d'un montant de **2.712.485 €** et les crédits de paiement de la station d'épuration tels que précisés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9 – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédit de paiement pour la médiathèque et le pôle associatif

Marie Anne David : La médiathèque et le pôle associatif, sont en cours de construction.

Les avenants passés aux différents marchés et les paiements réalisés nécessitent d'actualiser l'autorisation de paiement et les crédits de paiements.

Le montant total prévu de l'opération en 2010 était de 4.235.500 € TTC et en 2011 4.220.000 € TTC.

Après actualisation, le budget estimatif comprend :

	Total HT - 2012	TVA	Total TTC
Travaux aménagement place des anciens combattants + rue des sports	351.600 €	68.915 €	420.515 €
Maitrise d'œuvre gros œuvre voirie – espace public	39.500 €	7.740 €	47.240 €
Eclairage public et divers Place des Anciens Combattants	16.000 €	3.135 €	19.135 €
Bâtiment médiathèque/pôle associatif et espaces extérieurs proches	2.305.000 €	451.780 €	2.756.780 €
Maitrise d'œuvre bâtiment	285.000 €	55.860 €	340.860 €
Divers (y compris aussi effacement des réseaux rue de Nantes)	210.000 €	41.160 €	251.160 €
Acquisition des ouvrages	66.000 €	5.280 €	71.280 €
Mobilier Médiathèque	86.500 €	16.955 €	103.455 €
Mobilier pôle associatif	40.000 €	7.840 €	47.840 €
Informatique	24.500 €	4.800 €	29.300 €
Total	3.424.100 €	663.465 €	4.087.565 €

Les crédits de paiement ajustés sont présentés ci-dessous :

Pour 2012 : 2.537.550 €

Pour 2013 : 786.115 €

	2010	2011	2012	2013
Travaux aménagement place des anciens combattants	0	600	378.455	41.460
Maitrise d'œuvre et divers place des anciens combattants	0	25.300	13.500	8.240
Eclairage public et divers Espace public	0	1.800	15.000	2.135

Bâtiment médiathèque/pôle associatif et espaces extérieurs proches	0	318.300	1.800.000	638.480
Maitrise d'œuvre bâtiment	34.000	197.000	70.000	39.860
Divers	77.000	92.000	40.000	42.160
Acquisition des ouvrages	10.000	7.500	40.000	13.780
Mobilier Médiathèque	0	0	103.455	0
Mobilier pôle associatif	0	0	47.840	0
Informatique	0	0	29.300	0
Total	<i>121.000</i>	<i>642.500</i>	2.537.550 €	786.115 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'autorisation de programme à hauteur de 4.088.000 € et les crédits de paiement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Yves François : Nous pouvons tous constater au fil des années que pour un montant total prévu en 2010 de 4 235 000 €, nous sommes descendus au fur et à mesure à des prix réels.

10 – Modification de l'affectation de résultat du budget annexe d'assainissement 2011

Yves François : Le conseil municipal a d'ores et déjà délibéré sur l'affectation du résultat en juin dernier. Toutefois, un des montants présentés était erroné.

En conséquence, il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat en prenant en compte les montants suivants :

- Le compte administratif 2011 du budget annexe dégage un résultat de fonctionnement de 361 371,45 € et d'investissement de - 232 135,49 €.
- Il faut ajouter le montant déficitaire des restes à réaliser qui s'élèvent à - 126 464,65 € comprenant 46 900,00 € en recettes et 173 364,65 € en dépenses.
- Le résultat d'investissement et le solde des restes à réaliser s'élèvent à - 358 600,14 €.

Yves François : Ce que l'on peut dire avec beaucoup d'humilité mais c'est ainsi l'erreur est humaine, c'est qu'il y a eu une erreur au niveau de nos services, c'est ainsi, je l'assume mais il faut rectifier le tir bien sur.

Caroline Lévi-Topal : C'est vraiment une erreur de notre part, sur l'un des tableaux il y avait 78000 € qui était soustrait 2 fois et comme nous n'avons pas forcément le passé en tête ces derniers temps, c'est vrai que nous sommes passés à côté.

Yves François : Nous pouvons ajouter que certains documents sont partis en fumée et c'est vrai que ça n'a pas facilité la tâche suite au départ de la responsable du service mais encore une fois on ne jette la pierre à personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération du 28 juin 2012 concernant l'affectation du résultat du budget annexe d'assainissement,
- affecte au compte 1068 le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2011 pour une part égale au déficit d'investissement augmenté du solde des restes à réaliser, soit la somme de 358 600,14 €,
- reporte le solde du résultat de fonctionnement, soit un excédent de 2771,31 €, au chapitre 002 (recettes de fonctionnement),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 – Modification de la décision modificative n°1 du budget annexe d'assainissement

Yves François : Cette décision modificative annule et remplace la décision modificative n°1 adoptée le 28 juin 2012, et reprend en premier lieu la modification d'affectation des résultats du budget assainissement 2011 au budget annexe 2012 en fonctionnement et en investissement.

En second lieu, cette décision modificative intègre la régularisation d'une provision antérieure à 1997, régularisation effectuée à la demande du Trésor Public, pour un montant de 6 860.21 € par opération d'ordre budgétaire de section à section.

En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement ramené à 2 771,31 € au compte 002, est équilibré par des dépenses imprévues pour le même montant. S'y ajoute une reprise de provision, à savoir, en section de fonctionnement, une recette de 6 860.21 € au compte 7874 (chapitre 042) et en section d'investissement une dépense du même montant au compte 148 (chapitre 040). L'équilibre de cette opération est atteint grâce à une augmentation équivalente du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (comptes 021 et 023).

En section d'investissement, l'affectation du résultat est prévue pour 358 600,14 € au compte 1068 en recettes, destiné à financer en dépenses d'une part le déficit d'investissement 2011 reporté au compte 001, et d'autre part les dépenses d'investissement (pour un montant correspondant au besoin de financement des restes à réaliser 2011 en valeur), ces restes à réaliser ayant été repris dès le budget primitif).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 1 qui annule et remplace la précédente du 28 juin 2012,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12 – Décision modificative n°2 du budget principal

Yves François : La présente décision modificative répond aux objectifs suivants :

- Réajuster les crédits nécessaires suivant l'AP/CP médiathèque pôle associatif,
- Intégrer diverses régularisations comptables demandées par la Trésorerie de Bouaye.

Il est proposé de réaliser modifications suivantes :

En investissement :

Les crédits de l'opération 211 consacrés à l'AP/CP Médiathèque Pole Associatif sont majorés en dépenses de 818 623 €, majoration financée par un emprunt prévisionnel du même montant.

Une régularisation des comptes d'avances sur immobilisations (237 et 238) est proposée à la demande de la Trésorerie, par opération d'ordre dans la section Investissement, pour une valeur de 254 499.06 €. Cette régularisation concerne en premier lieu le compte 238, d'une part pour le montant du solde global constaté à ce compte lors du passage à Helios en 2008 soit 164 276.30 €, et d'autre part des travaux d'éclairage public payés au syndicat départemental au compte 238 depuis cette date pour 35 043.12 €.

La régularisation du compte 237 concerne des avances relatives aux ZAC pour 55 179.64 € (ZAC du Haugard et ZAC du Hameau des Vignes).

Une régularisation de divers frais d'études est également demandée. L'étude réalisée en 1999 sur le cimetière est intégrée au bien qu'elle concerne par opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, pour sa valeur de 5848.44 € en dépenses comme en recettes.

En investissement et en fonctionnement :

L'étude réalisée en 2003 avec le CAUE est à amortir sur 5 ans (370 €, par opération d'ordre de section à section, en dépense de fonctionnement au 6811 et en recette d'investissement au 28031)

Enfin, des amortissements sont à régulariser, par opération d'ordre de section à section, pour les biens comptabilisés au compte 204 et 2132, pour un total de 24 352.34 € en 2012, à savoir :

- Afficheur de vitesse pour 206 € (coût de 206 € compte 2041 amortis sur une année)
- Subventions d'équipement pour 4 195,36 € (cout de 83 907,29 € compte 2042 amortis sur 20 ans)
- acquisitions payées au compte 2132 - Immeubles de rapport - pour 19 950,98 €
(Coût de 399 019.59 € amorti sur 20 ans).

L'ensemble de ces opérations est équilibré par une réduction du virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de 24 722.34 €.

(Cf. tableau annexe : dépense et recette Investissement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 2 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13 – Adoption du montant de la prime à la capture pour les rongeurs aquatiques

Yannick Fétiveau : Dans le cadre de sa politique de préservation des espaces naturels, la commune de Pont Saint Martin lutte contre les espèces et organismes nuisibles.

L'arrêté préfectoral annuel rend la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué, dans le département de la Loire-Atlantique, au titre de la protection des végétaux.

Leur destruction peut s'effectuer de plusieurs façons : le déterrage toute l'année, le tir au fusil et le piégeage collectif effectué sous l'égide de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique (F.D.G.D.O.N).

Le ragondin et le rat musqué occasionnent de nombreux dégâts aux cultures, à la ripisylve, ainsi que des risques liés à la santé publique (leptospirose, tularémie) et à la santé animale.

Le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles de Grand-Lieu (G.I.D.O.N de Grand-Lieu), réuni en conseil d'administration, le 25 juin dernier a fait part de son intention de revaloriser la prime à la capture pour les rongeurs aquatiques nuisibles, afin de mieux couvrir les frais réellement engagés par les bénévoles pour leurs activités de piégeage.

La prime à la capture est fixée depuis 2007 à 1,50 € par animal sur confirmation de capture.

Afin de soutenir les actions des piégeurs, il est nécessaire d'augmenter la prime de 0,50€ et de la porter à 2,00€ par animal sur confirmation de capture.

Michel Brenon : L'autre raison à la modification des coûts, c'est une harmonisation entre les communes puisqu'il y avait certaines queues qui avaient tendance à franchir les frontières communales pour aller où le tarif était le plus élevé.

Laurent Abel : La liste des piégeurs est-elle affichée en mairie ?

Yannick Fétiveau : Cette harmonisation à 1,50 € a eu lieu en 2007 sur l'ensemble du territoire. Le prix passe à 2,00 €. La liste des piégeurs est affichée en mairie, malheureusement nous n'avons plus de piégeur à Pont Saint Martin et c'est la raison pour laquelle dans le cadre du gidon de Grandlieu, nous avons décidé de mutualiser. Nous participons donc au paiement de piégeage de chasseurs sur d'autres communes, sachant que le ragondin lui, n'a pas de frontière. Nous sommes bien sur une lutte collective.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'augmentation de la prime à la capture versée aux piégeurs et la fixe à 2,00 € par animal sur confirmation de piégeage,
- autorise le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

14 – Inscription des sentiers pédestres communaux à l'itinéraire du circuit du tour du lac de Grand-Lieu et au P.D.I.P.R.

Yannick Fétiveau : Depuis plusieurs années, la Commune de Pont Saint Martin développe ses itinéraires de randonnées pédestres.

Dans le cadre du projet du circuit du Tour du Lac de Grand-Lieu, la Commune de Pont Saint Martin souhaite inscrire son réseau de sentiers pédestres dans l'itinéraire du circuit du Tour du Lac de Grand-Lieu, ainsi que le répertorier dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R), marquant ainsi :

- La volonté de conserver et protéger son patrimoine et ses chemins ruraux,
- La création d'itinéraires de qualité respectant les milieux naturels,
- La valorisation touristique et de loisirs à l'échelle communale, intercommunale et départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de l'itinéraire du circuit du Tour du Lac de Grandlieu empruntant les chemins pédestres de notre commune tel que spécifié ci-joint,
- approuve l'inscription du circuit du Tour du Lac de Grandlieu et des chemins pédestres communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées,

- autorise le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15 – Délégation du conseil municipal au maire pour représenter la commune dans le contentieux Raymond BOZARD

Yves François: En application des articles L.2132-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune et le Maire, en vertu de la délibération, représente la commune en justice.

L'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :

...

8° De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant,

.... »

L'Article L.2122-22 précise enfin que :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

...

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. »

Monsieur Raymond BOZARD est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AW numéro 93 sise à la Vincée, au lieu-dit « La Goupillère » sur le territoire de la commune de Pont Saint Martin. Cette parcelle est classée en zone NC du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.

La zone NC est une zone de richesse agricole ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre de moyens adaptés à cet objectif.

Ceci exclut toute construction ou installation non directement liée à l'activité agricole, à l'exception de certaines constructions indiquées à l'article NC 1 du POS.

Or le terrain en question a fait l'objet d'aménagements non autorisés :

- Le 16 avril 2010, un agent assermenté de la commune dûment habilité à cet effet a constaté que des travaux de remblaiement avaient été réalisés sur la parcelle, travaux non autorisés par le Plan d'Occupation des Sols. Aucune autorisation d'urbanisme n'ayant été sollicitée un procès-verbal de constat d'infraction a été établi le 10 mai 2010,

Le Procureur ayant décidé d'engager l'action publique, Monsieur Raymond BOZARD est invité à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Nantes le 24 septembre 2012, pour avoir utilisé le sol en méconnaissance du Plan d'Occupation des Sols et exécuté des aménagements non autorisés par une autorisation d'urbanisme.

La commune souhaite se constituer partie civile pour corroborer l'action publique et obtenir réparation de son préjudice.

Dans cette perspective, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en justice, quelque soit la juridiction.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2132-1 L.2122-21 et L.2122-22,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autoriser Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à Monsieur Raymond BOZARD quelque soit la juridiction concernée.

16 – Délégation du conseil municipal au maire pour représenter la commune dans le contentieux Peter GLONIN

Yves François: En application des articles L.2132-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune et le Maire, en vertu de la délibération, représente la commune en justice.

L'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :

...

8° De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant,

.... »

L'Article L.2122-22 précise enfin que :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

...

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. »

Monsieur Peter GLONIN est propriétaire de parcelles cadastrées section B numéro 1404, 1405, 1406 et 1434 sises rue de la Crâ sur le territoire de la commune de Pont Saint Martin. Ces parcelles sont classées en zone NC du Plan d'Occupation des Sols.

La zone NC est une zone de richesse agricole ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre de moyens adaptés à cet objectif.

Ceci exclut toute construction ou installation non directement liée à l'activité agricole, à l'exception de certaines constructions indiquées à l'article NC 1 du POS.

Or le terrain en question a fait l'objet d'aménagements et de travaux non autorisés :

- Le 26 juin 2009, un agent assermenté de la commune dûment habilité à cet effet a constaté que des travaux portant sur un mur de clôture en parpaings non enduits et une construction en parpaings, similaire à une maison d'habitation, étaient en cours d'édification sur les parcelles appartenant à Monsieur Peter GLONIN, travaux non autorisés par le Plan d'Occupation des Sols. Aucune autorisation d'urbanisme n'ayant été sollicitée, un procès-verbal de constat d'infraction a été établi le 1^{er} juillet 2009.
- Le 31 janvier 2011, le président du tribunal correctionnel de Nantes a rendu son jugement faisant référence au procès-verbal de constat d'infraction du 1^{er} juillet 2009 et a condamné Monsieur Peter GLONIN au paiement d'une amende de 400 euros. Le président a ordonné à l'encontre de Monsieur Peter GLONIN la

démolition des constructions irrégulières dans un délai de 4 mois, soit jusqu'au 1^{er} juin 2011 et l'a condamné au paiement d'une astreinte d'un montant de dix euros par jour de retard passé ce délai.

- Le 8 avril 2011, un agent assermenté de la commune dûment habilité à cet effet a constaté que des travaux portant sur une construction en parpaings, extension de la construction illicite similaire à une maison d'habitation, était en cours d'édification sur les parcelles appartenant à Monsieur Peter GLONIN, travaux non autorisés par le Plan d'Occupation des Sols. Aucune autorisation d'urbanisme n'ayant été sollicitée, un procès-verbal de constat d'infraction a été établi le 9 mai 2011.

Le Procureur ayant décidé d'engager l'action publique, Monsieur Peter GLONIN est invité à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Nantes le 8 octobre 2012, pour avoir utilisé le sol en méconnaissance du Plan d'Occupation des Sols et exécuté des travaux non autorisés par un permis de construire.

La commune souhaite se constituer partie civile pour corroborer l'action publique et obtenir réparation de son préjudice. Dans cette perspective, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en justice, quelque soit la juridiction.

Michel Brenon : Doit-on en déduire que l'astreinte qui aurait dû commencer à courir en 2011 n'a jamais été mise en œuvre ?

Yves François : Oui tout à fait ; c'est pourquoi nous revenons vers notre avocat pour qu'il relance le Tribunal. C'est compliqué et ça demande un suivi important notamment pour le personnel.

Yannick Fétiveau : Les adjoints ont-ils délégation ou pouvoir pour représenter le maire en cas d'absence ?

Caroline Levi-Topal : En l'occurrence, dans le cas présent, ce n'est pas la présence même du maire au Tribunal mais davantage la signature des documents qui vont étayer le mémoire de l'avocat.

Yves François : Donc en réponse à la question, si je n'étais pas là, Yannick Fétiveau peut très bien signer les documents ?

Caroline Levi-Topal : Non, tel que c'est là, l'adjoint n'a pas sub-délégation pour signer les documents.

Yves François : Donc si j'étais malade ou si je devais m'absenter, puis-je déléguer ?

Caroline Levi-Topal : C'est la question que je me pose car les délibérations sont rédigées par l'avocat et telle qu'il nous les transmet, il n'y a que Monsieur le Maire qui apparaît. Je vais l'interroger afin de vous donner une explication.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2132-1 L.2122-21 et L.2122-22,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autoriser Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à Monsieur Peter GLONIN quelque soit la juridiction concernée.

17 – Création d'un poste occasionnel de coordinateur pour le recensement de la population en 2013

Yves François : Le recensement de la population de Pont Saint Martin doit être réalisé en 2013. Pour se faire, il est nécessaire de recruter 8 à 9 recenseurs encadrés par un coordonnateur. Ce coordonnateur assure le travail préparatoire avant le recensement et est également le garant du bon déroulement de la procédure. Enfin il assure la liaison avec l'INSEE.

Le recensement aura lieu du 17 janvier 2013 au 28 février 2013. Il sera précédé d'une période de préparation à partir du 15 octobre 2012.

C'est à la commune de recruter le coordonnateur qui préparera les opérations du recensement de la population.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- crée un poste de coordonnateur dans le cadre d'un besoin occasionnel en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour la période du 15 octobre 2012 au 28 février 2013 sur la base de rémunération du 1^{er} échelon du grade de rédacteur (indemnités de congés payés incluses) selon les temps de travail suivants :
 - Du 15 octobre 2012 au 31 décembre 2012 : 17h30 hebdomadaire
 - Du 1^{er} janvier 2013 au 28 février 2013 - 35h00 hebdomadaire
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

18 – Rapport du délégataire du contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées 2011

Yannick Fétiveau : La commune a décidé de mettre en place une procédure de délégation de service public pour gérer la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Chiffres clés et faits marquants

- 3 316 habitants desservis
- 1 431 clients raccordés
- 2 usine(s) de dépollution d'une capacité totale de 4 667 équivalents habitants
- 13 poste(s) de relèvement
- 29 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, dont 26 en gravitaire.
- **162 971 m3 traités en 2011 sur UDEP du Bourg**
- **25 878 m3 reçus sur l'UDEP de Viais**
- La collectivité a poursuivi sa réflexion concernant le projet de nouvelle station d'épuration (le financement, les obligations de la Police de l'eau, les enjeux contractuels)

- En collaboration avec la collectivité, VEOLIA a mené une campagne complète de contrôles de raccordement sur la rue d'Herbauges et sur la rue du Vignoble (46 au total)
- Des tests à la fumée ont été réalisés pour compléter cette campagne. Une dizaine de non conformités ont été détectée sur ce secteur. Un rapport a été remis à la Mairie de Pont Saint Martin.

Propositions d'amélioration - Recommandation du SAGE de Grandlieu :

- Celui-ci préconise pour les stations de traitement de plus de 2000 Eq/H, le traitement du phosphore et la mise en place d'un dispositif de « non rejet » en période d'étiage.
- La station traite le phosphore, par contre elle rejette mensuellement 10 000 m3 en été. La période de stockage a été définie à 3 mois. La nouvelle contrainte phosphore à 0.5.
- La charge moyenne à traiter atteint la capacité nominale de la station. Compte tenu de cette information la collectivité a engagé une étude générale de son système d'épuration

→ *Travaux de construction d'une nouvelle station programmés par la commune :
Réception de l'ouvrage : Mars 2013*

Les principales opérations réalisées par la Collectivité

Rappel :

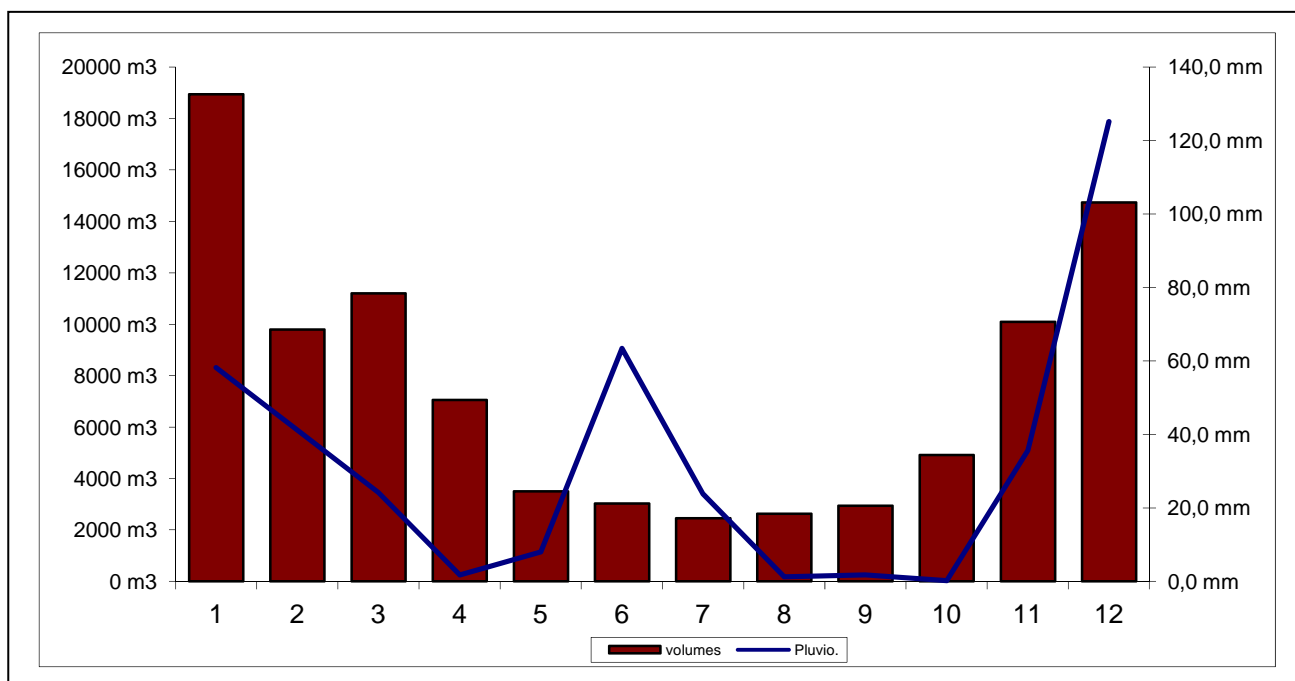
- La collectivité a engagé en 2010 & 2011 des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement identifiés comme dégradé par l'étude du schéma directeur.
- Les travaux ont été réalisés en fin d'année 2010 et se sont poursuivis en 2011.

Deux secteurs fortement dégradés ont été réhabilités :

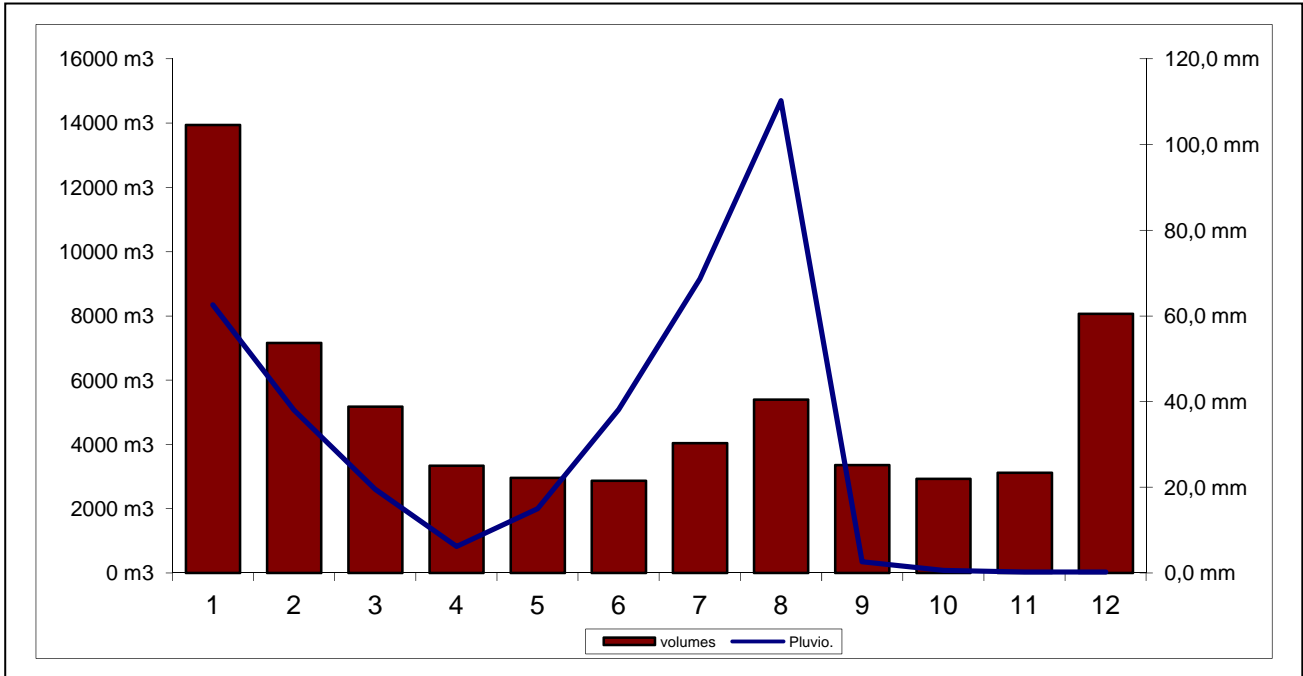
- Rue d'Herbauge en 2010
- Rue du Vignoble en 2011

L'effet des réhabilitations sur la réduction des eaux parasites sera mesuré lors de la prochaine période de nappe haute.

PR Quai des Romains 2010 : 91 301 m3



PR Quai des Romains 2011 : 62 381 m3



Nombre d'abonnés (clients) desservis

2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
1 147	1 317	1 400	1 401	1 631	16,4%

Le curage des réseaux

→ *Le curage des réseaux et des ouvrages*
Le plan de curage préventif et son suivi

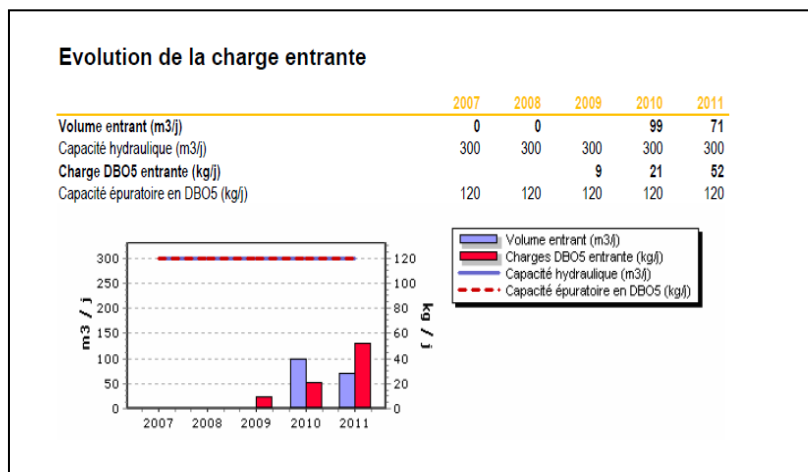
Interventions de curage préventif	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Longueur de canalisation curée (ml)	2 160	5 250	2 300	1 868	2 000	7,1%

Les désobstructions

Interventions curatives	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	3	0	5	1	4	300,0%
sur branchements	2	0	0	1	2	100,0%
sur canalisations	1	0	5	0	2	100%

En 2011 le taux de curage curatif sur branchements et canalisation est de **2,45 / 1 000 abonnés.**

UDEP de VIAIS : 25 877 m3



Performance de L'UDEP de VIAIS

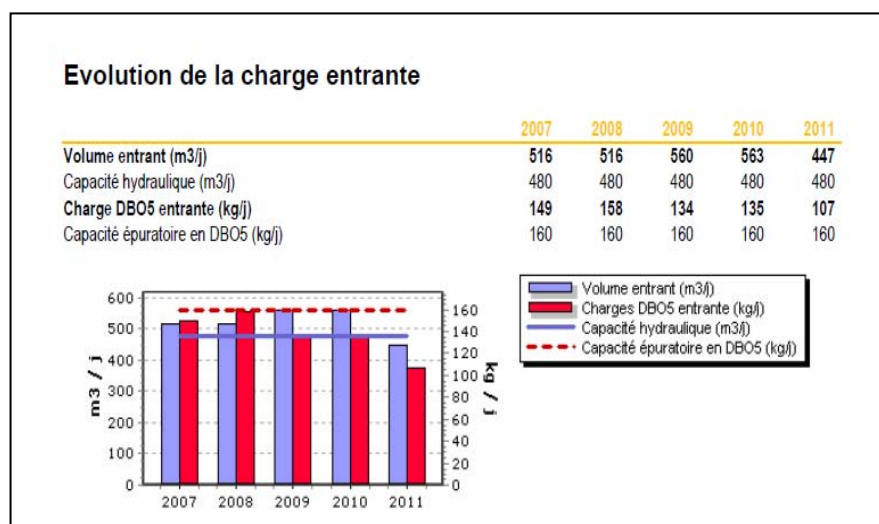
Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	71	239	52	99	10,3	10,3	1,4
Capacité épuratoire	300		120	180			

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2007	2008	2009	2010	2011
Conformité à la Directive Européenne				100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral			100	100	100

UDEP du bourg : 162 971 m3



Performance UDEP du bourg

Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	447	286	107	153	40,7	40,9	4,3
Capacité épuratoire	480	300	160	130	28		8

Occurrence de dépassement de capacité (*)

(*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12			
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	286	107	153	40,7	40,9	4,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	20,8	2,1	5,4	17,7	14,0	0,7
Flux maximum prescription de rejet (kg/j)	43	14	14			
Rendement moyen annuel (%)	93	98	96	56	66	85
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	46,5	4,7	12,2	39,7	31,4	1,5
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	90,0	25,0	30,0	10,0	20,0	

Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Charge (m3/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans
janvier	818	1 / 1	254	0 / 1	411	0 / 1	155	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
février	569	1 / 1	210	0 / 1	317	0 / 1	125	0 / 1	-	- / -	-	- / -	-	- / -
mars	473	0 / 1	170	0 / 1	290	0 / 1	113	0 / 1	35,9	- / -	36,0	- / -	4,2	- / -
avril	332	0 / 1	149	0 / 1	243	0 / 1	106	0 / 1	-	- / -	-	- / -	3,1	- / -
mai	292	0 / 1	126	0 / 1	270	0 / 1	93	0 / 1	-	- / -	-	- / -	3,5	- / -
juin	280	0 / 1	115	0 / 1	266	0 / 1	92	0 / 1	-	- / -	-	- / -	3,1	- / -
juillet	285	0 / 1	139	0 / 1	234	0 / 1	83	0 / 1	28,5	- / -	28,6	- / -	3,4	- / -
août	380	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -	-	- / -
septembre	398	1 / 2	108	0 / 2	202	0 / 2	72	0 / 2	33,9	- / -	34,0	- / -	3,1	- / -
octobre	324	0 / 1	165	0 / 1	257	0 / 1	91	0 / 1	-	- / -	-	- / -	4,2	- / -
novembre	344	0 / 1	138	0 / 1	334	0 / 1	124	0 / 1	37,9	- / -	38,0	- / -	4,5	- / -
décembre	848	1 / 1	178	0 / 1	419	0 / 1	161	0 / 1	-	- / -	-	- / -	6,8	- / -

(* 'HDTG / Bilans' représente le nombre d'analyses réalisées par paramètre dans des bilans Hors Conditions Normales de Fonctionnement / Nombre d'analyses réalisées par paramètre dans tous les bilans sur période)

Boues évacuées

Boues évacuées

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2008	2009	2010	2011
Boues évacuées (Tonnes de MS)	31,3	16	33,9	35
Usine de dépollution Le Bourg (Pont St Martin)	31,3	16	33,9	35

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes :

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Cet indicateur constitue le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2008	2009	2010	2011
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100
Usine de dépollution Le Bourg (Pont St Martin)	100	100	100	100

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

19 – **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2011**

Jean-Yves Sureau : En application de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Grandlieu fournit un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.



Établissement public du ministère chargé du développement durable

L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

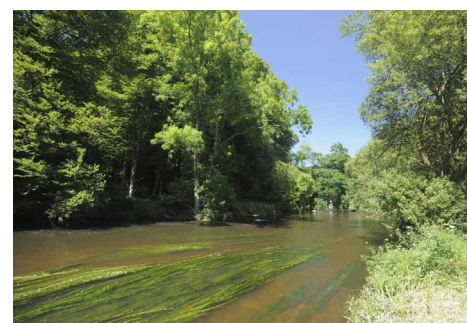
La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

➤ QUI PAYE QUOI ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est, en moyenne, de l'ordre de 15 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 339 millions d'euros dont 274 en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2011 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



➤ A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances sans intérêt) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2011 ?





Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne en 2011

Pour dépolluer les eaux

- 748 projets pour améliorer l'assainissement des eaux usées des villes
- 160 actions de réduction des pollutions dans l'industrie

Pour préserver les ressources en eau potable

- 102 captages d'eau stratégiques sont en cours de protection
- 123 000 hectares de surfaces agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques

- 6 400 km de berges sont restaurés ou entretenus
- 4 700 ha de zones humides sont protégées, dont 540 par acquisition
- 127 ouvrages sont aménagés ou effacés pour restaurer la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 230 nouveaux contrats «zéro phyto» sont passés avec les communes pour qu'elles abandonnent l'usage des pesticides dans l'entretien des voiries et des espaces verts
- les deux tiers des entreprises concernées ont engagé leurs études de recherche de substances dangereuses

Pour la gestion solidaire des eaux

- 204 000 personnes bénéficient des actions d'accès à l'eau dans les pays en développement
- 1 603 opérations bénéficient spécifiquement aux communes rurales dans le cadre de la solidarité urbain-rural

Pour la protection du littoral

- 360 opérations concernent directement les plages, les sites de pêche à pied et les zones de production de coquillages, les ports

Pour renforcer la cohérence des actions

- 304 contrats sont conclus avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques
- 84 % de la surface du bassin est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui planifie la gestion de l'eau sur le territoire.



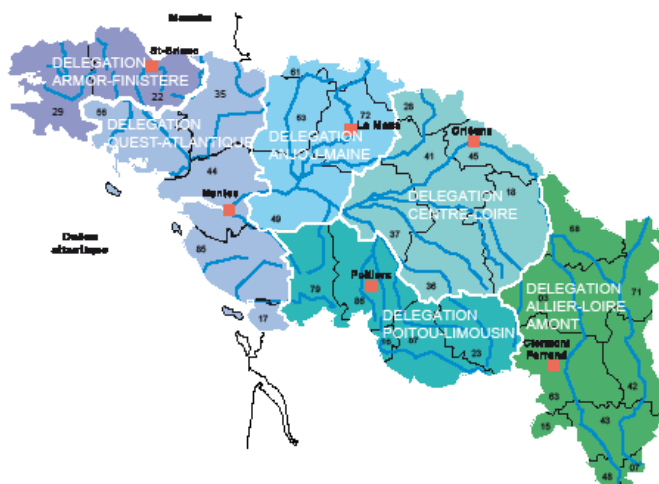
Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs**. Elles ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Loire-Bretagne



Agence de l'eau Loire-Bretagne
avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr



Région de Grandlieu



RAPPORT ANNUEL

2011

le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

L'organisation de la distribution de l'eau potable



- Créé le 22 décembre 2000, le syndicat de la région de Grandlieu est responsable de la distribution de l'eau potable sur les 19 communes de son territoire, pour près de 62 000 habitants.
- Le syndicat de la région de Grandlieu adhère au syndicat «Eau Potable Sud Loire» (production à Basse Goulaine et transport), au syndicat du Sud-Estuaire (transport pour la partie nord de son territoire) et au syndicat départemental d'alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (tarif unique de vente d'eau)

Les instances décisionnelles

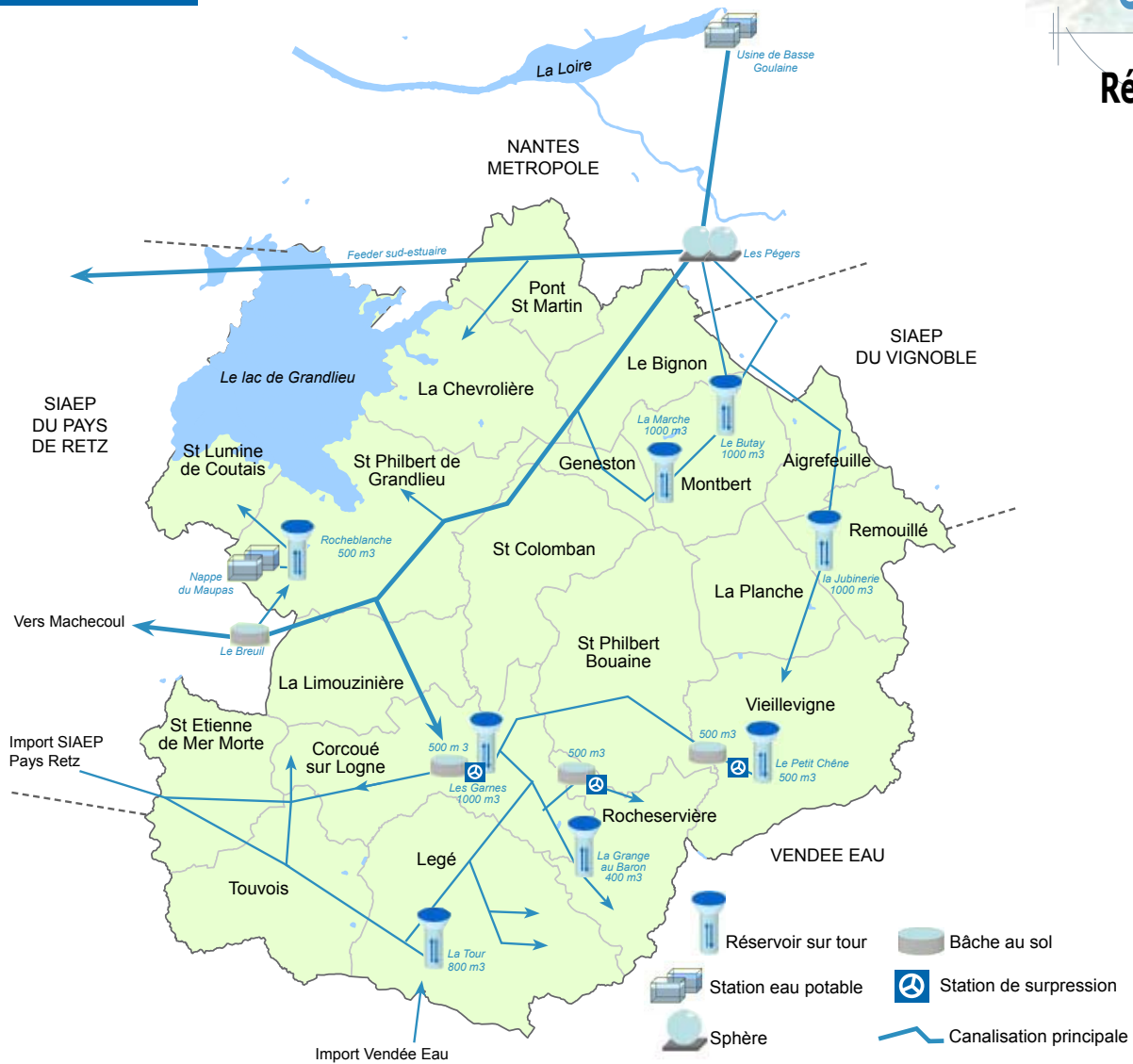
Le comité syndical est l'organe délibérant, composé de 38 délégués élus par les communes adhérentes (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune).

Le bureau syndical est l'organe exécutif collégial. Il comprend 13 membres et est présidé par Monsieur Daniel BOURRE (maire de Montbert).

Schéma d'alimentation en eau potable



Région de Grandlieu





- En vertu d'un marché de services d'une durée de 12 ans qui a pris effet le 1er janvier 2004, le syndicat de la région de Grandlieu a délégué la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable à SAUR.

- Les prestations confiées à la SAUR sont essentiellement :
 - l'exploitation du réseau de distribution (réservoirs, canalisations et branchements) et de l'unité de production du Maupas
 - la réalisation de travaux : branchements neufs, renouvellement de certains équipements sur le réseau,
 - l'assistance à la collectivité : conseils sur les investissements, la qualité de service, les améliorations nécessaires.

- SAUR ne perçoit pas sa rémunération directement auprès des abonnés. Elle lui est versée par le syndicat, suivant le barème fixé dans le marché de services.

La distribution d'eau potable



Région de Grandlieu

Les abonnés du service d'eau potable

Communes	Nombre d'abonnés 2010	Nombre d'abonnés 2011	% évolution 2011/2010
. Aigrefeuille sur Maine	1 361	1 383	+ 1,62%
. Le Bignon	1 340	1 393	+ 3,96%
. Geneston	1 347	1 383	+ 2,67%
. Montbert	1 100	1 122	+ 2,00%
. La Planche	967	993	+ 2,69%
. Remouillé	712	729	+ 2,39%
. Corcoué sur Logne	994	1 025	+ 3,12%
. Legé	1 737	1 780	+ 2,48%
. St Etienne de Mer Morte	611	629	+ 2,95%
. Touvois	653	656	+ 0,46%
. Vieillevigne	1 480	1 508	+ 1,89%

Communes	Nombre d'abonnés 2010	Nombre d'abonnés 2011	% évolution 2011/2010
. Rocheservière	1 276	1 283	+ 0,55%
. St Philbert de Bouaine	1 222	1 245	+ 1,88%
. La Limouzinière	778	801	+ 2,96%
. Saint Colomban	1 132	1 149	+ 1,50%
. St Lumine de Coutais	765	784	+ 2,48%
. St Philbert de Grandlieu	3 171	3 264	+ 2,93%
. La Chevrolière	2 107	2 155	+ 2,28%
. Pont Saint Martin	2 197	2 215	+ 0,82%
. St Aignan Grandlieu	8	8	+ 0,00%
TOTAL	24 958	25 505	+ 2,19%

Le nombre d'abonnés a progressé de 2,19 % en 2011, évolution inférieure à celle de l'année précédente (2,38 %).

La consommation d'eau potable



	Année 2009	Année 2010	Année 2011	% évolution 2011 / 2010
CONSOMMATION GLOBALE :	2 577 604 m3	2 628 472 m3	2 637 366 m3	+ 0,34 %
. Abonnés domestiques et fuites	2 217 121 m3	2 271 426 m3	2 265 991 m3	-0,24 %
. Communaux + piscine	88 238 m3	85 852 m3	104 881 m3	+ 22,16 %
. Herbages	58 353 m3	62 320 m3	52 279 m3	-16,11 %
. Abonnés + 5 000 m3	213 892 m3	208 874 m3	214 215 m3	+ 2,56 %

La consommation moyenne domestique s'établit à 88,06 m³, en diminution par rapport à 2010 (92,05 m³).

La société le Gastronomes au Bignon reste le plus gros consommateur : 90 081 m³ en 2011 (+ 1,82 %).

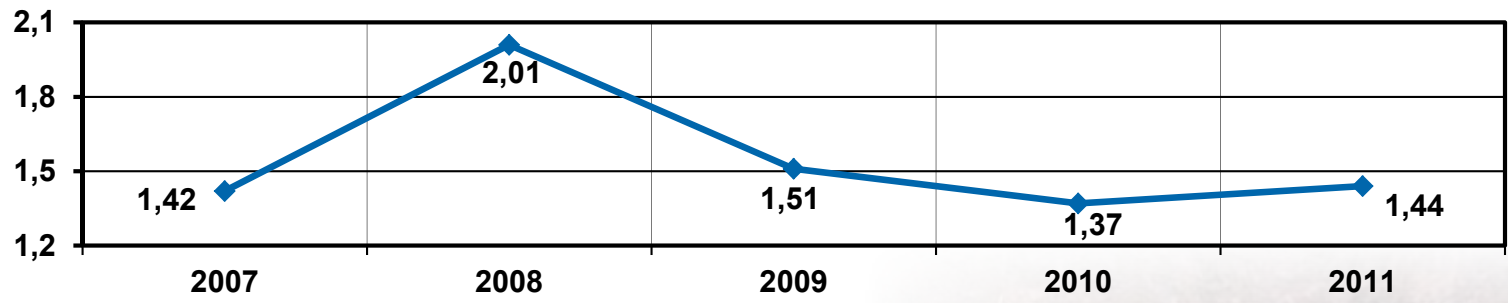
Les performances du réseau



Région de Grandlieu

L'indice linéaire de pertes comptabilise le volume d'eau perdu par jour par km de réseau après déduction des volumes de service (essais poteaux d'incendie, purges, nettoyage des réservoirs).

Evolution de l'indice de perte (en m3/j/km)



L'étanchéité du réseau s'est légèrement dégradée.

Référence Agence de l'eau (réseau de type rural) :

- perdes < 1,5 m³/jour/km bon
- 1,5 < pertes < 2,5 m³/jour/km acceptable





Programme annuel

Le programme de travaux pour l'année 2011 s'élève à 1 900 000 € H.T. et porte sur la réalisation de travaux d'extensions, renouvellements et renforcements de réseaux.

Ce programme est financé intégralement par le Syndicat Départemental, sans recours à l'emprunt.

Renouvellement du réseau d'eau potable	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé	12,7 km	10,9 km	10 km
Proportion de linéaire renouvelé	1,14 %	0,97 %	0,89 %

Ce pourcentage en apparence modeste, s'explique :

- . le patrimoine est relativement récent,
- . les canalisations renouvelés sont essentiellement situés en zone urbaine (coût unitaire plus élevé).



La qualité de l'eau distribuée



Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée au robinet :

- un programme d'autosurveillance mené par SAUR : 28 prélèvements en 2011,
- un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de la Santé : 102 prélèvements en 2011

L'ensemble des analyses effectuées en 2011 indique des eaux distribuées de de bonne qualité bactériologique et chimique, conforme aux exigences de qualité de la réglementation.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, pour ce qui concerne :

- | | |
|--------------------------------------|------|
| • la microbiologie : | 100% |
| • les paramètres physico-chimiques : | 100% |

Les résultats sur la qualité de l'eau distribuée sont consultables en ligne par commune sur le site :

www.sante.gouv.fr





Établissement public du ministère chargé du développement durable

L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

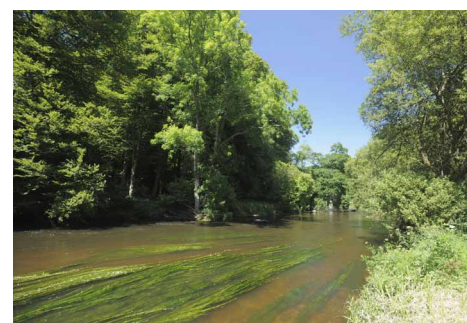
La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

➤ QUI PAYE QUOI ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est, en moyenne, de l'ordre de 15 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 339 millions d'euros dont 274 en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2011 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



➤ A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances sans intérêt) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2011 ?





Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne en 2011

Pour dépolluer les eaux

- 748 projets pour améliorer l'assainissement des eaux usées des villes
- 160 actions de réduction des pollutions dans l'industrie

Pour préserver les ressources en eau potable

- 102 captages d'eau stratégiques sont en cours de protection
- 123 000 hectares de surfaces agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques

- 6 400 km de berges sont restaurés ou entretenus
- 4 700 ha de zones humides sont protégées, dont 540 par acquisition
- 127 ouvrages sont aménagés ou effacés pour restaurer la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 230 nouveaux contrats «zéro phyto» sont passés avec les communes pour qu'elles abandonnent l'usage des pesticides dans l'entretien des voiries et des espaces verts
- les deux tiers des entreprises concernées ont engagé leurs études de recherche de substances dangereuses

Pour la gestion solidaire des eaux

- 204 000 personnes bénéficient des actions d'accès à l'eau dans les pays en développement
- 1 603 opérations bénéficient spécifiquement aux communes rurales dans le cadre de la solidarité urbain-rural

Pour la protection du littoral

- 360 opérations concernent directement les plages, les sites de pêche à pied et les zones de production de coquillages, les ports

Pour renforcer la cohérence des actions

- 304 contrats sont conclus avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques
- 84 % de la surface du bassin est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui planifie la gestion de l'eau sur le territoire.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs**. Elles ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Loire-Bretagne



Agence de l'eau Loire-Bretagne
avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr



Région de Grandlieu

RAPPORT ANNUEL

2011

le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

L'organisation de la distribution de l'eau potable



■ Créé le 22 décembre 2000, le syndicat de la région de Grandlieu est responsable de la distribution de l'eau potable sur les 19 communes de son territoire, pour près de 62 000 habitants.

■ Le syndicat de la région de Grandlieu adhère au syndicat «Eau Potable Sud Loire» (production à Basse Goulaine et transport), au syndicat du Sud-Estuaire (transport pour la partie nord de son territoire) et au syndicat départemental d'alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (tarif unique de vente d'eau)

Les instances décisionnelles

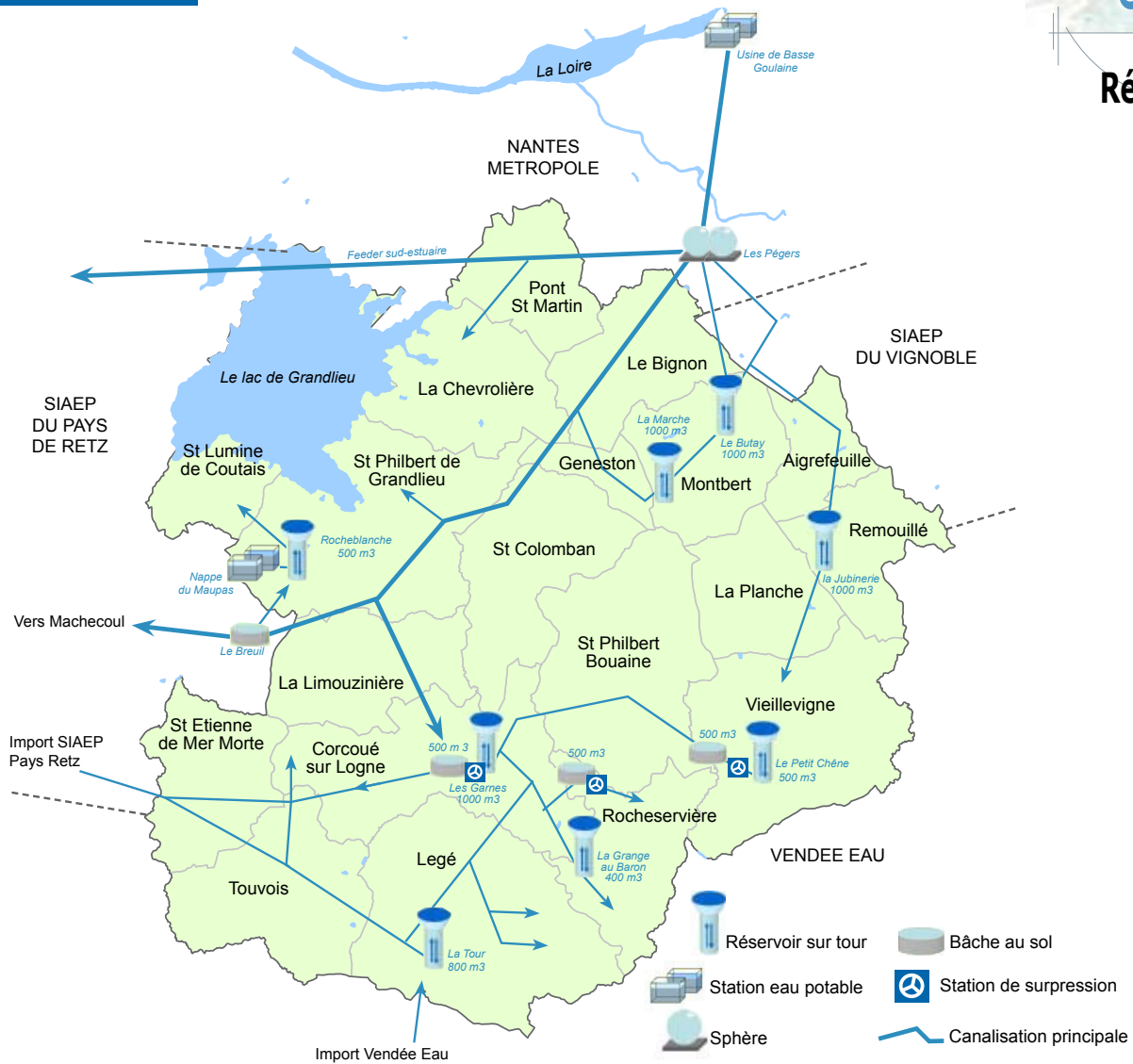
Le comité syndical est l'organe délibérant, composé de 38 délégués élus par les communes adhérentes (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune).

Le bureau syndical est l'organe exécutif collégial. Il comprend 13 membres et est présidé par Monsieur Daniel BOURRE (maire de Montbert).

Schéma d'alimentation en eau potable



Région de Grandlieu



- Réservoir sur tour
- Bâche au sol
- Station eau potable
- Station de surpression
- Sphère
- Canalisation principale



- En vertu d'un marché de services d'une durée de 12 ans qui a pris effet le 1er janvier 2004, le syndicat de la région de Grandlieu a délégué la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable à SAUR.

- Les prestations confiées à la SAUR sont essentiellement :
 - l'exploitation du réseau de distribution (réservoirs, canalisations et branchements) et de l'unité de production du Maupas
 - la réalisation de travaux : branchements neufs, renouvellement de certains équipements sur le réseau,
 - l'assistance à la collectivité : conseils sur les investissements, la qualité de service, les améliorations nécessaires.

- SAUR ne perçoit pas sa rémunération directement auprès des abonnés. Elle lui est versée par le syndicat, suivant le barème fixé dans le marché de services.

La distribution d'eau potable



Région de Grandlieu

Les abonnés du service d'eau potable

Communes	Nombre d'abonnés 2010	Nombre d'abonnés 2011	% évolution 2011/2010
. Aigrefeuille sur Maine	1 361	1 383	+ 1,62%
. Le Bignon	1 340	1 393	+ 3,96%
. Geneston	1 347	1 383	+ 2,67%
. Montbert	1 100	1 122	+ 2,00%
. La Planche	967	993	+ 2,69%
. Remouillé	712	729	+ 2,39%
. Corcoué sur Logne	994	1 025	+ 3,12%
. Legé	1 737	1 780	+ 2,48%
. St Etienne de Mer Morte	611	629	+ 2,95%
. Touvois	653	656	+ 0,46%
. Vieillevigne	1 480	1 508	+ 1,89%

Communes	Nombre d'abonnés 2010	Nombre d'abonnés 2011	% évolution 2011/2010
. Rocheservière	1 276	1 283	+ 0,55%
. St Philbert de Bouaine	1 222	1 245	+ 1,88%
. La Limouzinière	778	801	+ 2,96%
. Saint Colomban	1 132	1 149	+ 1,50%
. St Lumine de Coutais	765	784	+ 2,48%
. St Philbert de Grandlieu	3 171	3 264	+ 2,93%
. La Chevrolière	2 107	2 155	+ 2,28%
. Pont Saint Martin	2 197	2 215	+ 0,82%
. St Aignan Grandlieu	8	8	+ 0,00%
TOTAL	24 958	25 505	+ 2,19%

Le nombre d'abonnés a progressé de 2,19 % en 2011, évolution inférieure à celle de l'année précédente (2,38 %).

La consommation d'eau potable



Région de Grandlieu

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	% évolution 2011 / 2010
CONSOMMATION GLOBALE :	2 577 604 m3	2 628 472 m3	2 637 366 m3	+ 0,34 %
. Abonnés domestiques et fuites	2 217 121 m3	2 271 426 m3	2 265 991 m3	-0,24 %
. Communaux + piscine	88 238 m3	85 852 m3	104 881 m3	+ 22,16 %
. Herbages	58 353 m3	62 320 m3	52 279 m3	-16,11 %
. Abonnés + 5 000 m3	213 892 m3	208 874 m3	214 215 m3	+ 2,56 %

La consommation moyenne domestique s'établit à 88,06 m3, en diminution par rapport à 2010 (92,05 m3).

La société le Gastronomes au Bignon reste le plus gros consommateur : 90 081 m3 en 2011 (+ 1,82 %).

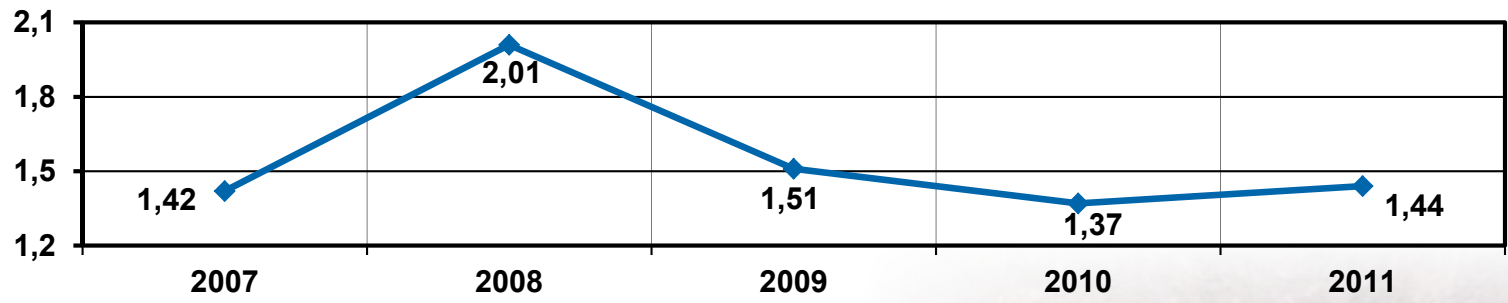
Les performances du réseau



Région de Grandlieu

L'indice linéaire de pertes comptabilise le volume d'eau perdu par jour par km de réseau après déduction des volumes de service (essais poteaux d'incendie, purges, nettoyage des réservoirs).

Evolution de l'indice de perte (en m3/j/km)



L'étanchéité du réseau s'est légèrement dégradée.

Référence Agence de l'eau (réseau de type rural) :

- pertes < 1,5 m³/jour/km bon
- 1,5 < pertes < 2,5 m³/jour/km acceptable





Programme annuel

Le programme de travaux pour l'année 2011 s'élève à 1 900 000 € H.T. et porte sur la réalisation de travaux d'extensions, renouvellements et renforcements de réseaux.

Ce programme est financé intégralement par le Syndicat Départemental, sans recours à l'emprunt.

Renouvellement du réseau d'eau potable	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé	12,7 km	10,9 km	10 km
Proportion de linéaire renouvelé	1,14 %	0,97 %	0,89 %

Ce pourcentage en apparence modeste, s'explique :

- . le patrimoine est relativement récent,
- . les canalisations renouvelés sont essentiellement situés en zone urbaine (coût unitaire plus élevé).



La qualité de l'eau distribuée



Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée au robinet :

- un programme d'autosurveillance mené par SAUR : 28 prélèvements en 2011,
- un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de la Santé : 102 prélèvements en 2011

L'ensemble des analyses effectuées en 2011 indique des eaux distribuées de de bonne qualité bactériologique et chimique, conforme aux exigences de qualité de la réglementation.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, pour ce qui concerne :

- | | |
|--------------------------------------|------|
| • la microbiologie : | 100% |
| • les paramètres physico-chimiques : | 100% |

Les résultats sur la qualité de l'eau distribuée sont consultables en ligne par commune sur le site :

www.sante.gouv.fr



ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous faites partie de l'unité de distribution du Région de Grandlieu.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par la SAUR.

L'eau distribuée provient de :

- ◆ Usine de Basse Goulaine

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection des captages de :

- ◆ Basse Goulaine est terminée. La mise en œuvre sur le(s) site(s) est en cours.

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DT44 est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée.

La surveillance de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 78 prélèvements sur l'année.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.ars.paysdelaloire.sante.fr

CONSEILS

- ◆ Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- ◆ La qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire (osmoseur...). En présence, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la déconnexion des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.

WEAP de la région de Grandlieu



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2011

**L'EAU DU REGION DE GRANDLIEU EST DE BONNE QUALITE, CONFORME
AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

- ◆ Une contamination bactériologique est relevée : une bactérie et spore sulfito-réductrice le 16/09/2011 au Bignon, pas de confirmation sur les prélèvements de contrôle.. Il a été demandé au distributeur d'augmenter provisoirement la teneur en chlore et d'effectuer des purges sur les zones du réseau concernées.

Les résultats analytiques pour quelques paramètres se trouvent au verso de la feuille.

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL,
SIGNALER LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture).**

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2011 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire et signale la présence de bactéries indicatrices d'une éventuelle contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté à long terme d'effets cancérigènes.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3	mg/l
Moyenne	6	mg/l
Maximum	11	mg/l

PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L n'est pas basée sur des considérations sanitaires mais sur une volonté de protéger les ressources en eau.

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour la santé en terme de prévention des caries dentaires

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,10	mg/l
---------	------	------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH ou DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'a été fixée.

Eau peu calcaire, dureté faible

Minimum	13	°F
Moyenne	16	°F
Maximum	17	°F

ALUMINIUM

La présence d'aluminium dans l'eau potable peut être d'origine naturelle ou liée à un dysfonctionnement de la filière de traitement d'eau utilisant du sulfate d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes subissant des séances de dialyse. Il entraîne également une dégradation des eaux dans les canalisations par des phénomènes de dépôts. La limite de qualité pour l'eau potable est fixée à 0,200 mg/l et à 0,030 mg/l pour les eaux de dialyse.

Eau conforme pour le paramètre aluminium

Minimum	0,030	mg/l
Moyenne	0,029	mg/l
Maximum	0,076	mg/l

AUTRES PARAMETRES

Le carbone organique total (COT) dépasse périodiquement la référence de qualité (2 mg/L). Le COT, paramètre global intégrant de nombreux composés organiques, n'est pas un indicateur de risque sanitaire, mais d'efficacité de l'usine de traitement d'eau potable. A valeur élevée, le COT peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau distribuée (goût, odeur, dépôt).

Légers dépassements ponctuels de la référence de qualité en carbone organique total.

Minimum	1,20	mg/l
Moyenne	1,60	mg/l
Maximum	2,20	mg/l

La tarification



2,21 € TTC par m3 en 2012

Facture "eau potable" pour une consommation annuelle de 120 m3

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	2011	2012
Part Collectivité - SIAEP		
• Abonnement	57,66 €	57,66 €
• Consommation	154,80 €	154,80 €
Part Agence de l'Eau		
• Redevance lutte pollution des eaux	37,20 €	38,40 €
T.V.A. 5.5 %	13,73 €	13,80 €
TOTAL	263,39 €	264,66 €

• La redevance «Lutte pollution des eaux», fixée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle s'établit, à compter de 2012, à 38,40 € HT pour toutes les communes.